

Guide
TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES 2019
FRAMBOISIER



Québec 





Révision 2019

Guy-Anne Landry, agr., M.Sc., MAPAQ

Collaboration

Stéphanie Tellier, agr., M.Sc., MAPAQ

Christian Lacroix, agr., MBA, MAPAQ

Photographie (couverture)

Christian Lacroix, MAPAQ

Publication PPTF0124-02PDF

ISBN 978-2-7649-0591-3



La consultation de ce guide devrait aller de pair avec la lecture des communiqués du Réseau petits fruits émis par le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP). Pour renseignements et abonnement, téléphoner au 418 380-2100, poste 3581 ou visiter le site Internet à l'adresse : www.agrireseau.net/rap

ATTENTION

- Les informations présentées dans ce guide sont à jour en date du **31 mars 2019** et peuvent avoir changé depuis. Il incombe au lecteur et/ou à l'utilisateur de s'assurer de la validité des informations au moment de la consultation.
- Les informations mentionnées sur les étiquettes ont préséance sur les informations contenues dans ce guide.
- Avant d'utiliser un produit antiparasitaire, bien lire son étiquette. Tout produit antiparasitaire doit être employé conformément à son étiquette, C'EST LA LOI !
- Porter des vêtements protecteurs appropriés lors de la préparation, du traitement et du nettoyage de l'équipement.
- Consulter les étiquettes pour les risques de phytotoxicité lors d'applications par temps chaud et ensoleillé (plus de 26 °C).
- Selon la Loi sur la protection sanitaire des animaux, il est interdit de pulvériser des produits chimiques ou biologiques toxiques pour les abeilles en période de floraison. La protection des pollinisateurs est importante.
- S'assurer de la compatibilité des produits lors des mélanges en cuve.
- Afin de diminuer les risques de développement de la résistance, l'alternance des groupes chimiques est essentielle.
- Ne pas mélanger les produits antiparasitaires avec les engrais foliaires.
- Traiter les mauvaises herbes au stade requis afin d'obtenir le maximum d'efficacité.
- N'effectuer que les mélanges en réservoir indiqués sur l'étiquette.
- Dans le cas des herbicides, à moins d'indication contraire, la quantité de bouillie à appliquer varie de 100 à 300 L/ha.

PROTECTION DE LA FAUNE AUXILIAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de préserver la faune auxiliaire et l'environnement, traiter uniquement lorsque la situation le justifie. Éviter de pulvériser inutilement. Dans la mesure du possible, utiliser les produits qui ont le moins d'impact sur les organismes non visés.

EN CAS D'INTOXICATION

Téléphoner au Centre antipoison du Québec : 1 800 463-5060

Certains pesticides homologués dans la framboise peuvent ne pas être mentionnés dans ce guide pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- ils sont hautement toxiques pour l'environnement ou la santé;
- des observations au champ ont démontré leur faible efficacité;
- ils ne sont pas disponibles commercialement même s'ils sont homologués au Canada.


Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre conseiller agricole.


STADES PHÉNOLOGIQUES



Légende

DS Délai de sécurité en heures (h), sauf avis contraire (**ou DRE, délai de réentrée au champ**)
DAAR Délai d'attente avant la récolte en jours (j), sauf avis contraire (**ou DAR, délai avant la récolte**)

 Nouvel usage, homologation ou inscription pour la saison 2019

 Possibilité d'utilisation en régie de culture biologique. Veuillez vous informer auprès de votre organisme de certification si l'utilisation de ce produit est acceptée.

m. a. Matière active

s. o. Sans objet

Légende des caractéristiques des pesticides

IRS (Indice de risque pour la santé) }
IRE (Indice de risque pour l'environnement) } Plus le chiffre est élevé, plus le risque est élevé

Toxicité aiguë }
Effets à long terme }
Organismes aquatiques } 4 : Extrêmement élevé 3 : Élevé 2 : Modéré 1 : Léger 0 : Faible
Oiseaux }
Abeilles }

Persistance } F : Faible M : Modérée E : Élevée
Mobilité }

Légende de l'efficacité des traitements herbicides

✓ : Efficace JP : Plantule issue de la graine (jeune plantule) PA : Destruction de la partie aérienne seulement Case vide : Information non disponible
P : Répression partielle (ralentissement de croissance n'entraînant pas nécessairement une destruction complète de la plante) Cote 0 à 9 : L'efficacité augmente avec le chiffre

Références sur les produits

[Étiquettes des pesticides retrouvées sur le site de Santé Canada SAgE pesticides](#)



TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
ANTHRACNOSE (<i>SPHACELOMA NECATOR</i>)						
PRISTINE WG	boscalide / pyraclostrobine (7/11)	24 h	0 j	1,3 à 1,6 kg/ha		Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le nombre d'applications avec un fongicide du groupe 11 ne doit pas excéder 50 % du nombre total d'applications prévues pour lutter contre la maladie. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Le délai de réentrée au champ est de 24 heures pour les activités manuelles de récolte, d'éclaircissage, d'élagage, de conduite et de palissage. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de boscalide dans un même champ 2 années consécutives.
TANOS 50 DF	cymoxanile / famoxadone (27/11)	9 j	9 j	840,0 g/ha	250-800	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans 250 à 800 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage et les fruits. Si nécessaire, faire un 2 ^e traitement à un intervalle minimal de 12 jours. Si nécessaire, faire un 3 ^e traitement à un intervalle minimal de 24 jours. Un intervalle de 12 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas utiliser pour les cultures commerciales destinées à l'autocueillette.
FERBAM 76 WDG	ferbame (M)	36 h	s. o.	2,0 à 3,75 kg/ha	1000	Consultez l'étiquette pour connaître les détails concernant les doses selon les stades du framboisier. FERBAM 76 WDG : Faire une première pulvérisation au stade dormance. Faire une seconde application lorsque les nouvelles tiges ont atteint 25 à 30 cm de hauteur. Faire une troisième application juste avant la floraison. Ne pas appliquer sur les plants de framboisiers dès le début de la formation des fruits. Avec le FERBAM 76 WDG AGRICOLE, une quatrième application peut se faire immédiatement après la récolte. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA.
FERBAM 76 WDG AGRICOLE	ferbame (M)	36 h	s. o.	4,0 à 6,5 kg/ha	1000	
BLANC (<i>SPHAEROTHECA MACULARIS</i>)						
NOVA 40 W	myclobutanil (3)	12 h	24 h/6 j	340,0 g/ha	250 (minimum)	Commencer les applications dès l'apparition de la maladie ou lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Les périodes critiques pour lutter contre la maladie sont : avant la floraison, à la floraison et immédiatement après la floraison de la culture. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Un intervalle de 1 heure sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Les délais avant récolte varient selon le mode de récolte de la culture, soit 24 heures pour une récolte mécanique et 6 jours pour une récolte manuelle.
LUNA TRANQUILITY	fluopyram / pyriméthanil (7/9)	12 h	0 j	1200 mL/ha	500	Commencer les applications à des fins préventives. Poursuivre à intervalles de 7 à 14 jours, au besoin. Utiliser l'intervalle d'application le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé. Il est recommandé d'utiliser le fongicide LUNA TRANQUILITY pour lutter contre le blanc seulement lorsque le moment d'application coïncide avec les risques d'infection de moisissure grise, soit au début de la floraison de la culture. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives de fongicide LUNA TRANQUILITY ou tout fongicide des groupes 7 ou 9. Ne pas dépasser 4 L/ha/saison de fongicide LUNA TRANQUILITY. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Suivre les recommandations de l'étiquette pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides.



TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
BLANC (<i>SPHAEROTHECA MACULARIS</i>) (suite)						
PYRIOFÉNONE 300SC	pyriofénone (U8)	12 h	0 j	0,3 à 0,366 L/ha (90 à 110 g m. a./ha)	200-1000	Commencer l'application avant que la maladie se développe et poursuivre tous les 7 à 10 jours dès l'apparition des premières fleurs ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Recouvrir convenablement le feuillage. Le fongicide PYRIOFÉNONE 300SC doit être utilisé en alternance avec des produits possédant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 2 applications consécutives de fongicide PYRIOFÉNONE 300SC ou d'autres fongicides de groupe U8. Ne pas appliquer plus de 1,2 L/ha/année.
SENATOR 70WP 1	thiophanate-méthyl (1)	24 h	24 h	1,1 kg/ha	2200	Commencer les applications lors de la floraison de la culture. Appliquer 500 g dans 1000 litres d'eau. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours.

BLANC (*PODOSPHAERA SPP.*)

HUILE DE PULVÉRISATION 13E PURESpray GREEN 	huile minérale (insecticide)	12 h	s. o.	10,0 L/ha	1000	Commencer les traitements lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et/ou dès l'apparition des symptômes. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Au besoins, traiter à intervalle de 7 à 14 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ne pas faire plus de 8 applications par saison. Ne pas appliquer le produit en période de stress d'humidité ou pendant une pluie. Ne pas appliquer avant, pendant ou après une période de gel. Consulter les sections Mises en garde de l'étiquette concernant l'utilisation et les compatibilités avec d'autres produits phytosanitaires.
VEGOL HUILE DE CULTURE 	huile de canola (s. o.)	s. o.	0 j	14,0 à 38,0 L/ha	700-1900	Commencer les traitements dès les premiers signes de maladie. Poursuivre les traitements aux 7 à 14 jours. Effectuer, par année, un maximum de 4 applications pendant l'été. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Pour prévenir l'infection et protéger les nouvelles pousses, faire un traitement avant la floraison et aux premiers stades foliaires. NE PAS APPLIQUER LORSQUE LA TEMPÉRATURE EST EXTRÊMEMENT ÉLEVÉE (plus de 32 °C). S'assurer que les cultures sont exemptes de rosée. Attention à la présence de résidus de soufre dans le pulvérisateur. Ne pas combiner les pulvérisations de soufre avec ce produit sur le feuillage. Ne pas utiliser dans les 30 jours précédant ou suivant l'application de soufre. Ne pas utiliser en association avec des composés dinitrés ou peu après l'application de composés dinitrés, à savoir des fongicides comme Captan, ou de composés cuivrés, en raison du risque de phytotoxicité.

BRÛLURE BACTÉRIENNE (*PSEUDOMONAS SYRINGAE PV. SYRINGAE*)

SERENADE MAX 	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713) (s. o.)	4 h	0 j	1,0 à 3,0 kg/ha		Appliquer le traitement à titre préventif. Appliquer avant les pluies automnales et répéter le traitement sur les plants en dormance avant le printemps. Appliquer la dose maximale lorsqu'une infestation modérée à sévère est prévue. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le plant. Lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie, alterner l'utilisation de ce produit avec un fongicide ayant un mode d'action différent.
SERENADE OPTI 	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713) (s. o.)	4 h	0 j	0,6 à 1,7 kg/ha		


TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
BRÛLURE BACTÉRIENNE (<i>PSEUDOMONAS SYRINGAE PV. SYRINGAE</i>) (suite)						
GUARDSMAN OXYCHLORURE DE CUIVRE 50	oxychlorure de cuivre (M)	48 h	48 h	2,5 à 3,0 kg/ha		Appliquer une première fois avant les pluies d'automne. Au printemps suivant, répéter 3 fois à intervalle de 14 à 28 jours à partir du débourrement des bourgeons. Consulter l'étiquette pour connaître la dose précise à utiliser. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de produit à base de cuivre dans cette culture.
COPPER SPRAY 	oxychlorure de cuivre (M)	48 h	48 h	2,5 à 3,0 kg/ha	1000	
COPPER 53W 	sulfate de cuivre tribasique (M)	48 h	48 h	4,0 à 5,0 kg/ha		
CUEVA	octanoate de cuivre A57 1,8 % (M1)	4 h	24 h	2,35 à 18,8 L/ha	470-940	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie ou commencer les applications dès l'apparition de la maladie. Commencer les applications à partir de la floraison de la culture. Faire une solution contenant de 0,5 % à 2 % de produit et appliquer 470 à 940 litres de cette solution par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ne pas faire plus de 15 applications par saison de ce produit dans cette culture.
BRÛLURE DES DARDS (<i>DIDYMELLA APPLANATA</i>)						
CHAUX SOUFRÉE 	polysulfure de calcium (M)	48 h	s. o.	2,6 L/100 L d'eau		Appliquer au stade débourrement - gonflement du bourgeon. La chaux soufrée peut causer des dommages aux variétés sensibles au soufre. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage, jusqu'au point de ruissellement. Ce traitement permet aussi de supprimer les cochenilles.
SUPRA CAPTAN 80 WDG	captane (M)	72 h	6 j	2,5 kg/ha	1000	Appliquer à l'apparition des premières fleurs et répéter à intervalle de 7 à 10 jours. Pour lutter contre la moisissure grise sur les fruits, lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie, appliquer le traitement durant la période de la récolte, immédiatement après une cueillette.
MAESTRO 80 DF	captane (M)	72 h	6 j	2,5 kg/ha		
TANOS 50 DF	cymoxanile / famoxadone (27/11)	9 j	9 j	840,0 g/ha	250-800	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans 250 à 800 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage et les fruits. Si nécessaire, faire un 2 ^e traitement à un intervalle minimal de 12 jours. Si nécessaire, faire un 3 ^e traitement à un intervalle minimal de 24 jours. Un intervalle de 12 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas utiliser pour les cultures commerciales destinées à l'autocueillette de 12 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas utiliser pour les cultures commerciales destinées à l'autocueillette.
FERBAM 76 WDG	ferbame (M)	36 h	s. o.	2,0 à 3,75 kg/1000 L d'eau	1000	Consulter l'étiquette pour connaître les détails concernant les doses selon les stades du framboisier. FERBAM 76 WDG : Faire une première pulvérisation au stade dormance. Faire une seconde application lorsque les nouvelles tiges ont atteint 25 à 30 cm de hauteur. Faire une troisième application juste avant la floraison. Ne pas appliquer sur les plants de framboisiers dès le début de la formation des fruits. Avec le FERBAM 76 WDG AGRICOLE une quatrième application peut se faire immédiatement après la récolte. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA.
FERBAM 76 WDG AGRICOLE	ferbame (M)	36 h	s. o.	4,0 à 6,5 kg/ha	1000	

TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
BRÛLURE DES TIGES (<i>CONIOTHYRIUM FUCKELII</i>)						DORMANCE
CHAUX SOUFRÉE 	polysulfure de calcium (M)	48 h	s. o.	2,6 L/100 L d'eau		Appliquer au stade débourrement - gonflement du bourgeon. La chaux soufrée peut causer des dommages aux variétés sensibles au soufre. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage, jusqu'au point de ruissellement. Ce traitement permet aussi de supprimer les cochenilles.
FEU BACTÉRIEN (<i>ERWINIA AMYLOVORA</i>)						
BLIGHTBAN C9-1 	<i>Pantoea agglomerans</i> (souche C9-1) (s. o.)	4 h	s. o.	370,0 à 500,0 g/ha	1000-2000	Faire la première application à 15-20 % floraison, la seconde en pleine floraison et la troisième après la floraison. Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Les produits à base de cuivre sont incompatibles avec le BLIGHTBAN. Utiliser la dose la plus élevée en cas de présence sévère de maladie.
BLOOMTIME 	<i>Pantoea agglomerans</i> (souche E325) (s. o.)	4 h	0 j	375,0 à 500,0 g/ha	1000-2000	Faire la première application lorsque 15 à 20 % des bourgeons sont en fleurs. Faire la deuxième application entre la pleine floraison et la chute des pétales. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Les produits à base de cuivre sont incompatibles avec le BLOOMTIME.
KASUMIN 2L 	<i>Kasugamycine</i> bactéricide (24)	12 h	1 j	5 L/ha	1000	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Commencer les applications au début de la floraison, mais avant l'éclosion des premières fleurs et poursuivre durant la floraison. Répéter les applications aux 3 à 4 jours lorsque le temps chaud favorise le développement de la maladie. Par temps frais, appliquer aux 5 à 7 jours. Maximum de 4 applications par année. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives de bactéricide KASUMIN 2L. Faire la rotation avec un autre produit au mode d'action différent. Afin de réduire le développement de bactéries pathogènes résistantes, ce produit ne doit être utilisé qu'au besoin.
MOISSISSE GRISE (<i>BOTRYTIS CINEREA</i>)						
SERENADE MAX 	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713) (s. o.)	4 h	0 j	3,0 à 6,0 kg/ha		Appliquer le traitement à titre préventif. Appliquer avant les pluies automnales et répéter le traitement sur les plants en dormance avant le printemps. Appliquer la dose maximale lorsqu'une infestation modérée à sévère est prévue. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le plant. Lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie, alterner l'utilisation de ce produit avec un fongicide ayant un mode d'action différent.
SERENADE OPTI 	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713) (s. o.)	4 h	0 j	1,7 à 3,3 kg/ha		
TIMOREX GOLD 	huile de melaleuca (s. o.)	4 h	2 j	1,5 à 2,0 L/ha	400-1200	

TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
MOISSURE GRISE (<i>BOTRYTIS CINEREA</i>) (suite)						
BOTECTOR	 <i>Aureobasidium pullulans</i> (souche DSM 14940 et DMS 14941) (s. o.)	4 h	0 j	1,0 kg/ha	500-2000	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie ou commencer les applications dès l'apparition de la maladie. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie. Ne pas faire plus de 6 applications par saison. Ne pas appliquer le traitement dans les 3 jours qui précèdent ou qui suivent l'application d'un autre pesticide.
CANTUS WDG	boscalide (7)	12 h	0 j	560,0 g/ha	100 (minimum)	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie. Ne pas faire plus de 4 applications par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de boscalide dans un même champ 2 années consécutives.
PRISTINE WG	boscalide / pyraclostrobine (7/11)	24 h	0 j	1,3 à 1,6 kg/ha		Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le nombre d'applications avec un fongicide du groupe 11 ne doit pas excéder 50 % du nombre total d'applications prévues pour lutter contre la maladie. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Le délai de réentrée au champ est de 24 heures pour les activités manuelles de récolte, d'éclaircissage, d'élagage, de conduite et de palissage. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de boscalide dans un même champ 2 années consécutives.
SUPRA CAPTAN 80 WDG	captane (M)	72 h	6 j	2,5 kg/ha	1000	Appliquer à l'apparition des premières fleurs et répéter à intervalle de 7 à 10 jours. Pour lutter contre la moisissure grise sur les fruits, lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie, appliquer le traitement durant la période de la récolte, immédiatement après une cueillette.
MAESTRO 80 DF	captane (M)	72 h	6 j	2,5 kg/ha		

TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
MOISSURE GRISE (<i>BOTRYTIS CINEREA</i>) (suite)						
XEMIUM SC	fluxapyroxade (7)	12 h	0 j	0,250 à 0,666 L/ha	100 (minimum)	Appliquer le traitement en préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie. Maximum 3 applications par saison. Maximum de 2 litres de produit par hectare par saison. Ne pas appliquer de produits à base de fluxapyroxade dans un même champ 2 années consécutives.
SERCADIS	fluxapyroxade (7)	12 h	0 j	0,250 à 0,666 L/ha		
TANOS 50 DF	cymoxanile / famoxadone (27/11)	9 j	9 j	840,0 g/ha	250-800	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans 250 à 800 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage et les fruits. Si nécessaire, faire un 2 ^e traitement à un intervalle minimal de 12 jours. Si nécessaire, faire un 3 ^e traitement à un intervalle minimal de 24 jours. Un intervalle de 12 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas utiliser pour les cultures commerciales destinées à l'autocueillette.
SWITCH 62.5 WG	cyprodinil / fludioxonil (9/12)	12 h	24 h	775,0 à 975,0 g/ha	200 (minimum)	Appliquer le premier traitement au début de la floraison. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Un troisième traitement peut être fait si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de fludioxonil dans un même champ 2 années consécutives.
ELEVATE 50 WDG	fenhexamide (17)	4 h	24 h	1,7 kg/ha		Commencer les applications au stade 10 % floraison. Appliquer à intervalle de 7 jours ou lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Ne pas faire plus de 4 applications par année. Ne pas appliquer plus de 6,8 kg de produit/ha/année.
LUNA TRANQUILITY	fluopyram / pyriméthanol (7/9)	12 h	0 j	1200 mL/ha	500	Commencer les applications à des fins préventives. Commencer les applications au début de la floraison et répéter les applications à intervalle de 7 à 10 jours, au besoin. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives de fongicide LUNA TRANQUILITY ou tout fongicide des groupes 7 ou 9. Ne pas dépasser 4 L/ha/saison de fongicide LUNA TRANQUILITY. Faire un maximum de 2 applications par saison pour supprimer <i>Botrytis</i> . Suivre les recommandations de l'étiquette pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides.
ROVRAL	iprodione (2)	12 h	24 h	2,0 kg/ha	1000	Commencer les applications lorsque les bourgeons floraux sont visibles dans la couronne. Répéter à intervalle de 7 à 10 jours. Réduire l'intervalle entre les applications lors de périodes pluvieuses. Ne pas faire plus de 8 applications par année. Alternier avec un fongicide ayant un mode d'action différent afin de réduire les risques de développement de résistance. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA.
ROVRAL WDG	iprodione (2)	12 h	24 h	2,0 kg/ha	1000	

TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
MOISSURE GRISE (<i>BOTRYTIS CINEREA</i>) (suite)						
SCALA SC	pyriméthanil (9)	12 h	0 j	2,0 L/ha	1000	Appliquer le traitement à titre préventif. Appliquer le traitement au début de la floraison. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire 2 applications consécutives de fongicide de groupe 9. Alternier l'utilisation d'un fongicide de groupe 9 avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
SENATOR 70WP 1	thiophanate-méthyl (1)	24 h	24 h	1,1 kg/ha	2200	Commencer les applications lors de la floraison de la culture. Appliquer 500 g dans 1000 litres d'eau. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours.
KENJA 400SC	isofétamide (7)	12 h	7 j	1,0 à 1,2 L/ha	200-1000	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque la pression de la maladie est sévère. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives de ce produit ou tout autre fongicide de groupe 7. Alternier avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
FONGICIDE 5SC	sel de zinc de la polyoxine D (19)	12 h	0 j	463,0 à 926,0 mL/ha (25 à 50 g m.a./ha)		Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage et les fruits (lorsque présents). Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque le risque de développement de la maladie est élevé. Ne pas excéder 150 g de ce produit par hectare par période de 12 mois dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent.
DIPLOMAT 5SC	sel de zinc de la polyoxine D (19)	12 h	0 j			


TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
POURRITURE DES RACINES (<i>PHYTOPHTHORA</i> SPP.)						
MUSTGROW 	graine de moutarde chinoise <i>Brassica juncea</i>	24 h	s. o.	1121,0 à 2240,0 kg/ha		Appliquer au printemps lorsque la température du sol est basse, mais supérieure à 10 °C. Appliquer sur un sol sec 12 à 14 jours avant la transplantation. Appliquer de 11,2 à 22,4 kg de produit par 100 mètre carré de surface à traiter à l'aide d'un épandeur calibré. Incorporer le traitement au sol à une profondeur de 10 à 15 cm. Immédiatement après l'application, arroser uniformément le site traité jusqu'à ce que le sol soit imbibé à une profondeur de 10 à 15 cm.
ORONDIS 200SC	oxathiapiproline (49)	12 h	24 h	0,7 - 1,4 L/ha		Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Appliquer directement en bandes sur le sol à intervalle de 7-14 jours. Irrigation dans les 24 heures pour distribuer adéquatement le produit à la zone racinaire. Utilisez 1-2 applications à 7-14 jours d'intervalle au printemps et 1-2 applications à 7-14 jours d'intervalle à l'automne. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de fongicide ZORVEC avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas utiliser le fongicide ZORVEC sur plus de 33 % du total des applications foliaires de fongicide. Ne pas faire plus de 2 applications (taux élevé) ou 4 applications (taux faible) par année. Le taux maximum par saison est de 5,6 L/ha par saison pour ZORVAC ENICADE et de 2,8 L/ha pour ZORVAC EPICALTRIN.
ZORVEC EPICALTRIN	oxathiapiproline (49)	12 h	24 h	0,7 - 1,4 L/ha	200	
ZORVEC ENICADE	oxathiapiproline (49)	12 h	24 h	1,4 - 2,8 L/ha		
CYAZOFAMID 400SC	cyazofamide (21)	12 h	90 j	0,25 L/ha		Faire une application au sol à l'automne et une application au sol au printemps. Appliquer le traitement par lessivage du sol (drench). N'utiliser aucun surfactant lors de ces applications au sol.
TORRENT 400SC	cyazofamide (21)	12 h	90 j	0,25 L/ha	1000	
ALLETTE WDG	fosétyl-Al (33)	12 h	60 j	5,5 kg/ha	200-1000	Printemps : Appliquer après le débourrement des bourgeons lorsque les nouvelles pousses ont 7 cm de longueur et répéter 3 à 4 semaines plus tard. Automne : Appliquer lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la maladie (taux d'humidité du sol élevé, températures froides) et répéter 3 à 4 semaines plus tard. La dernière application d'automne doit être effectuée au moins 30 jours avant la chute des feuilles. Ne pas faire plus de 4 applications par année, 2 au printemps et 2 à l'automne. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application de cuivre précédant ou suivant l'application de ce traitement.
RIDOMIL GOLD 480 EC	métalaxyl-M (4)	12 h	s. o.	37,0 mL/100 m de rang		Appliquer le traitement à la surface du sol en bande de 1 m centrée au-dessus du rang. Ne pas appliquer sur des sols graveleux ou des sols contenant moins de 2 % de matière organique, ni aux endroits où la nappe phréatique pourrait être près de la surface. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
RIDOMIL GOLD 480 SL	métalaxyl-M (4)	12 h	s. o.	37,0 mL/100 m de rang		ANNÉE DE LA PLANTATION : Appliquer après la plantation, à la surface du sol dans suffisamment d'eau pour mouiller le sol. Faire une seconde application à l'automne, avant le gel. ANNÉES DE PRODUCTION : Appliquer à l'automne, avant le gel. Ne pas appliquer après le 30 novembre. Dans les plantations en production, le RIDOMIL GOLD 480 EC ne doit pas être appliqué au printemps. RIDOMIL GOLD 480 est absorbé par les racines.



TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
POURRITURE DES RACINES (<i>PHYTOPHTHORA SPP.</i>) (suite)						
PHOSTROL	phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium (monobasique et dibasique) (33)	12 h	0 j	5,2 L/ha	400	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Ce traitement peut être appliqué à différentes périodes durant la saison. Au printemps sur une nouvelle plantation, commencer les applications lorsque les plants produisent de nouvelles pousses de 2,0 à 7,5 cm. Au printemps sur une plantation établie, commencer les applications lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 45 à 60 jours. À l'automne, commencer les applications lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 21 à 28 jours. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture.
POURRITURE PYTHIENNE DES RACINES (<i>PYTHIUM SPP.</i>)						
RIDOMIL GOLD 480 EC	métalaxyl-M (4)	12 h	s. o.	37,0 mL/ 100 m de rang		Appliquer le traitement à la surface du sol en bande de 1 m centrée au-dessus du rang. Ne pas appliquer sur des sols graveleux ou des sols contenant moins de 2 % de matière organique, ni aux endroits où la nappe phréatique pourrait être près de la surface. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. ANNÉE DE LA PLANTATION : Appliquer après la plantation, à la surface du sol dans suffisamment d'eau pour mouiller le sol. Faire une seconde application à l'automne, avant le gel.
RIDOMIL GOLD 480 SL	métalaxyl-M (4)	12 h	s. o.	37,0 mL/ 100 m de rang		ANNÉES DE PRODUCTION : Appliquer à l'automne, avant le gel. Ne pas appliquer après le 30 novembre. Dans les plantations en production, le RIDOMIL GOLD 480 EC ne doit pas être appliqué au printemps. RIDOMIL GOLD 480 est absorbé par les racines.
ROUILLE JAUNE (<i>PHRAGMIDIUM RUBI-IDAEI</i>)						
NOVA	myclobutanil (3)	12 h	24 h/6 j	175,0 g/ha	250	Commencer application dès le débourrement lorsque nouvelles tiges atteignent 3 à 4 pouces ou dès l'apparition de la maladie (pustules de rouille jaune). Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter à intervalle de 10 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère. Un intervalle de 1 heure sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Les délais avant récolte varient selon le mode de récolte de la culture, soit 24 heures pour une récolte mécanique et 6 jours pour une récolte manuelle.


TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
ROUILLE JAUNE (<i>PHRAGMIDIUM RUBI-IDAEI</i>) (suite)						
JADE	propiconazole (3)	3 j	30 j	500,0 mL/ha	500	
PROPI SUPER 25 EC	propiconazole (3)	12 h	30 j	500,0 mL/ha	500	
PROPICONAZOLE 250 E	propiconazole (3)	12 h	30 j	500,0 mL/ha	500	
TILT 250 E	propiconazole (3)	12 h	30 j	500,0 mL/ha	500	Appliquer dès l'apparition des premiers symptômes et répéter de nouveau 14 jours plus tard. L'ajout d'un engrais azoté est possible, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Un intervalle de 1 heure sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 2 traitements par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Si nécessaire, une personne peut retourner dans la zone traitée dans les 3 jours suivant le traitement pour des tâches de courte durée qui ne nécessitent pas de travail manuel. Dans un tel cas, respecter un délai de 4 heures suivant le traitement et porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistants aux produits chimiques.
MISSION 418 EC	propiconazole (3)	3 j	30 j	300,0 mL/ha	500	
TOPAS	propiconazole (3)	12 h	30 j	500,0 mL/ha	500	
IPCO PIVOT 418 EC	propiconazole (3)	3 j	30 j	300,0 mL/ha	500	
BUMPER 432 EC	propiconazole (3)	3 j	30 j	300,0 mL/ha	500	
FONTELIS 	penthiopyrade (7)	12 h	0 j	1,0 à 1,75 L/ha	100 (minimum)	

TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial		Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
ROUILLE							
FONTELIS		penthiopyrade (7)	12 h	0 j	1,0 à 1,75 L/ha	100 (minimum)	Commencer les applications avant le développement de la maladie et répéter à un intervalle de 7 à 10 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. Le taux maximum par saison est de 5,25 L/ha, avec pas plus de 5 applications. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle.
CHAUX SOUFRÉE		polysulfure de calcium (M)	48 h	s. o.	2,6 L/100 L d'eau		Appliquer au stade débourrement - gonflement du bourgeon. La chaux soufrée peut causer des dommages aux variétés sensibles au soufre. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage, jusqu'au point de ruissellement. Ce traitement permet aussi de supprimer les cochenilles.
FERBAM 76 WDG		ferbame (M)	36 h	s. o.	2,0 à 3,75 kg/1000 L d'eau	1000	Consulter l'étiquette pour connaître les détails concernant les doses selon les stades du framboisier. FERMAM 76 WDG : Faire une première pulvérisation au stade dormance. Faire une seconde application lorsque les nouvelles tiges ont atteint 25 à 30 cm de hauteur. Faire une troisième application juste avant la floraison. Ne pas appliquer sur les plants de framboisiers dès le début de la formation des fruits. Avec le FERMAM 76 WDG AGRICOLE une quatrième application peut se faire immédiatement après la récolte. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA.
FERBAM 76 WDG AGRICOLE		ferbame (M)	36 h	s. o.	4,0 à 6,5 kg/ha		
TACHE SEPTORIENNE (<i>SPHAERULINA RUBI</i> (<i>SEPTORIA DARROWII</i>))							
SERCADIS		fluxapyroxade (7)	12 h	0 j	250,0 à 666,0 mL/ha	100 (minimum)	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie. Maximum 3 applications par saison. Maximum de 2 litres de produit par hectare par saison. Ne pas appliquer de produits à base de fluxapyroxade dans un même champ 2 années consécutives.
XEMIUM SC		fluxapyroxade (7)	12 h	0 j	0,250 à 0,666 L/ha		

TRAITEMENTS FONGICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
TUMEUR DU COLLET (<i>SOUCHE K84</i>)						
DYGALL 	<i>Agrobacterium radiobacter</i> (souche K84) (s. o.)	4 h	s. o.	160,0 g/ 7500 plants		Appliquer le traitement à titre préventif avant la plantation de la culture. Mélanger DYGALL à un litre d'eau et ajouter 50 litres d'eau à ce mélange. Nettoyer les racines et couper celles qui sont trop longues. Immerger les racines et le collet dans le mélange et planter immédiatement. Ce produit doit être employé uniquement par le personnel qualifié de la pépinière. Ne pas exposer au soleil pendant le traitement.

CARACTÉRISTIQUES DES FONGICIDES

	Nom commercial	Matière active	Famille chimique	Groupe	Mode d'action sur le champignon			Mode d'action sur la plante			Risque santé			Risque environnement					
					Protectant	Éradicant		Surface	Systémique	Sys. local	IRS	Toxicité aiguë	Effets long terme	IRE	Org. aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistence	Mobilité
SOL	DYGALL	<i>Agrobacterium radiobacter</i> (souche K84)		s. o.							5	2	0	1	-	-	-	-	-
	MUSTGROW	graine de moutarde chinoise (<i>Brassicae juncae</i>)		s. o.							-	-	-	1	-	-	-	-	-
	CYAZOFAMID 400 SC	cyazofamide		21							55	3	2	1	0	0	0	F	F
	TORRENT 400 SC	cyazofamide		21							55	3	2	1	0	0	0	F	F
	RIDOMIL GOLD 480 EC	métalaxyl-M	Acylamine	4	✓	✓		✓			61	2	0	26	0	0	0	M	E
	RIDOMIL GOLD 480 SL	métalaxyl-M	Acylamine	4	✓	✓		✓			61	2	0	26	0	0	0	M	E
	ZORVEC ENICADE	oxathiapiprolin	Azole, oxazole et thiazole	49	✓			✓			-	-	-	-	-	-	-	-	-
	ZORVEC EPICALTRIN	oxathiapiprolin	Azole, oxazole et thiazole	49	✓			✓			5	0	0	33	2	0	0	E	F
ORONDIS 200SC	oxathiapiprolin	Azole, oxazole et thiazole	49	✓			✓			5	0	0	33	2	0	0	E	F	
DORMANCE	CHAUX SOUFRÉE	polysulfure de calcium	Substance inorganique	M							180	3	0	100	2	2	2	F	F

CARACTÉRISTIQUES DES FONGICIDES

Nom commercial	Matière active	Famille chimique	Groupe	Mode d'action sur le champignon		Mode d'action sur la plante			Risque santé			Risque environnement					
				Protectant	Éradicant	Surface	Systémique	Sys. local	IRS	Toxicité aiguë	Effets long terme	IRE	Org. aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistence	Mobilité
PRISTINE WG	boscalide / pyraclostrobine	Strobilurines et Anilides	7/11	✓	✓			✓	96	3	3	136	2	0	0	E	E
TANOS 50 DF	cymoxanil / famoxadone	Strobilurines	27/11	✓	✓			✓	32	1	3	17	2	0	0	F	F
FERBAM 76 WDG	ferbame	Dithiocarbamate et composé apparenté	M	✓		✓			260	3	2	32	2	0	0	M	M
FERBAM 76 WDG AGRICOLE	ferbame	Dithiocarbamate et composé apparenté	M	✓		✓			292	3	2	150	3	2	2	M	M
KENJA 400SC	isofétamide	Amide	7	✓	✓			✓	35	1	2	33	2	0	0	M	E
FONTELIS	penthiopyrade	Pyrazole	7						-	0	3	-	3	0	0	E	M
SENATOR 70WP 1	thiophanate-méthyl	Benzimidazole	1	✓	✓			✓	414	3	4	20	0	0	0	F	F
HUILE DE PULVÉRISATION 13E	huile minérale (insecticide)		s. o.						115	1	2	132	2	2	0	E	F
SERENADE MAX	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)		s. o.	✓		✓			-	2	0	1	-	-	-	-	-
SERENADE OPTI	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)		s. o.	✓		✓			-	2	0	1	-	-	-	-	-
TIMOREX GOLD	Huile de melaleuca		s. o.						-	2	0	-	-	-	-	-	-
GUARDSMAN OXYCHLORURE DE CUIVRE 50	oxychlorure de cuivre	Substance inorganique	M						127	3	0	110	2	2	0	E	F
COPPER SPRAY	oxychlorure de cuivre	Substance inorganique	M						127	3	0	110	2	2	0	E	F
COPPER 53W	sulfate de cuivre tribasique	Substance inorganique	M						51	1	0	225	3	2	0	E	F
CUEVA	cuivre (octonoate de)	Substance inorganique	M						-	-	-	-	-	-	-	-	-
SUPRA CAPTAN 80 WDG	captane	Phtalimide	M	✓		✓			336	3	3	42	2	2	0	F	F
MAESTRO 80 DF	captane	Phtalimide	M	✓		✓			336	3	3	42	2	2	0	F	F
BOTECTOR	<i>Aureobasidium pullulans</i> (souche DSM 14940 et DMS 14941)		s. o.						5	3	0	1	-	-	-	-	-

CARACTÉRISTIQUES DES FONGICIDES

Nom commercial	Matière active	Famille chimique	Groupe	Mode d'action sur le champignon		Mode d'action sur la plante			Risque santé			Risque environnement					
				Protectant	Éradicant	Surface	Systémique	Sys. local	IRS	Toxicité aiguë	Effets long terme	IRE	Org. aquatiques	Oiseaux	Abelles	Persistence	Mobilité
BLIGHTBAN C9-1	<i>Pantoea agglomerans</i> (souche		s. o.						5	1	0	1	-	-	-	-	-
BLOOMTIME	<i>Pantoea agglomerans</i> (souche E325)		s. o.						5	1	0	1	-	-	-	-	-
CANTUS WDG	boscalide	Carboxamides (nicotinamides)	7	✓	✓			✓	49	0	3	61	0	0	0	E	E
XEMIUM	fluxapyroxade	Pyrazole	7	✓		✓			162	0	3	113	2	0	0	E	E
SERCADIS	fluxapyroxade	Pyrazole	7	✓	✓		✓		162	0	3	113	2	0	0	E	E
SWITCH 62.5 WG	cyprodinil / fludioxonil	Anilinopyrimidine+phenylpyrroles	9/12	✓	✓	✓		✓	47	3	2	114	2	0	0	E	F
ELEVATE 50 WDG	fenhexamide	Hydroxyanilides	17	✓	✓			✓	6	0	0	4	2	0	0	F	F
LUNA TRANQUILITY	fluopyram / pyriméthanil	Pyridine /Anilinopyrimidine	7/9	✓					526	1	4	152	0	2	0	E	E
ROVRAL	iprodione	Dicarboximides	2	✓	✓	✓			450	1	4	35	3	0	0	M	M
ROVRAL WDG	iprodione	Dicarboximides	2	✓	✓	✓			225	1	4	35	3	0	0	M	M
SCALA SC	pyriméthanil	Anilinopyrimidine	9	✓				✓	297	1	3	84	2	2	0	M	M
KASUMIN 2L	kasugamycine	Antibiotique hexopyranosyl	24						66	2	3	17	0	0	0	M	E
ALIETTE WDG	fosétyl-Al	Phosphonate	33						78	3	2	1	0	0	0	F	F
PHOSTROL	phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium (monobasique et dibasique)	Phosphonate	33						5	1	0	1	1	0	-	-	-
JADE	propiconazole	Triazoles	3	✓	✓			✓	525	3	3	8	0	0	0	M	M
PROPICONAZOLE 250 E	propiconazole	Triazoles	3	✓	✓			✓	525	3	3	8	0	0	0	M	M
PROPI SUPER 25 EC	propiconazole	Triazoles	3	✓	✓			✓	525	3	3	8	0	0	0	M	M
MISSION 418 EC	propiconazole	Triazoles	3	✓	✓			✓	525	3	3	8	0	0	0	M	M
BUMPER 432 EC	propiconazole	Triazoles	3	✓	✓			✓	525	3	3	8	0	0	0	M	M
IPCO PIVOT 418 EC	propiconazole	Triazoles	3	✓	✓			✓	525	3	3	8	0	0	0	M	M
TOPAS	propiconazole	Triazoles	3	✓	✓			✓	525	3	3	8	0	0	0	M	M
TILT 250 E	propiconazole	Triazoles	3	✓	✓			✓	525	3	3	8	0	0	0	M	M
NOVA	myclobutanil	Triazoles	3	✓	✓			✓	42	3	2	57	0	0	0	E	E
PYRIOFÉNONE	pyriofénone	Benzoylpyridine	U8						6	0	0	34	0	0	0	E	M
DIPLOMAT 5SC	sel de zinc de la polyoxine D	Polyoxin	19						-	-	-	2	0	0	0	M	F
FONGICIDE 5SC	sel de zinc de la polyoxine D	Polyoxin	19						-	-	-	2	0	0	0	M	F
VEGOL	huile de canola		s. o.						5	1	0	-	-	-	-	F	-

FOLIAIRE (suite)





TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
AGRILE DU FRAMBOISIER (<i>AGRILUS RUFICOLLIS</i>)						
ADMIRE 240	imidaclopride (4A)	24 h	4 j	467,0 mL/ha	200	<p>Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Appliquer uniquement après la floraison de la culture. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre l'agrire du framboisier, appliquer lorsque des signes d'activité sont observés (extrémités des tiges fanées, renflement près de la base des plants, œufs dans des fentes à la base des plants). Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent ou lorsque des ruches sont au champ. Ne pas faire plus de 3 applications foliaires par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison une application foliaire de ce produit dans un champ traité précédemment avec un insecticide du groupe 4 au sol. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer de produits à base d'imidaclopride dans un même champ 2 années consécutives. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA.</p> <p>À partir d'avril 2019, selon la nouvelle réglementation du MELCC, ce produit nécessite une justification agronomique pour être acheté.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/justification.htm</p>
ALIAS 240 SC	imidaclopride (4A)	24 h	4 j	467,0 mL/ha	300	
AGRILE DU ROSIER (<i>AGRILUS AURICHALCEUS</i>)						
SEVIN XLR	carbaryl (1A)	6/10 j	11 j	5,25 L/ha	1000-2000	<p>Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 1000 à 2000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 8 jours. Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué lorsque les feuilles sont mouillées ou lorsque l'humidité est excessive. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Avant d'appliquer le traitement, il est recommandé d'informer les apiculteurs possédant des ruches situées dans les champs adjacents aux champs qui seront traités de déplacer leurs ruches à l'extérieur de cette zone. Attendre 7 jours avant de réintroduire les ruches dans les champs traités et les champs adjacents. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 10 jours pour les activités manuelles comportant un important contact foliaire (récolte manuelle, pincement, taille, conduite). Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 6 jours. Consulter l'étiquette pour connaître le délai de consommation du fourrage par le bétail.</p>


TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
ANNELEUR DU FRAMBOISIER (<i>OBBEREA AFFINIS</i>)						
ALTACOR	chlorantraniliprole (28)	12 h	3 j	215,0 à 285,0 g/ha	500 (minimum)	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer sur le premier stade larvaire avant que les larves pénètrent dans les racines, la couronne ou les cannes et qu'elles se nourrissent dans le cambium. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans suffisamment d'eau de façon à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement après un intervalle de 14 jours. Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Ne pas excéder 645 g de chlorantraniliprole par hectare par saison. Ne pas appliquer de produit à base de chlorantraniliprole dans un même champ 2 années consécutives.
ALIAS 240 SC	imidaclopride (4A)	24 h	4 j	467,0 mL/ha	300	<p>Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Appliquer uniquement après la floraison de la culture. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent ou lorsque des ruches sont au champ. Ne pas faire plus de 3 applications foliaires par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison une application foliaire de ce produit dans un champ traité précédemment avec un insecticide du groupe 4 au sol. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer de produits à base d'imidaclopride dans un même champ 2 années consécutives. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA.</p> <p>À partir d'avril 2019, selon la nouvelle réglementation du MELCC, ce produit nécessite une justification agronomique pour être acheté.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/justification.htm</p>
ANTHONOME DE LA FLEUR DU FRAISIER (<i>ANTHONOMUS SIGNATUS</i>)						
MALATHION 85 E	malathion (1B)	24 h	24 h	1345,0 mL/ha	1000	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce produit permet de lutter contre le stade adulte de l'anthonome de la fleur du fraisier. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ce produit est toxique pour les abeilles. Le MALATHION 85 E sera plus efficace si la température est de 20 °C ou plus. L'intervalle minimum entre les traitements est de 10 jours.

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
ARPEUTEUSE TARDIVE (<i>OPEROPHTERA BRUMATA</i>)						
SUCCESS 480 SC	spinosad (5)	12 h	3 j	145,0 à 182,0 mL/ha	300-500	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les oeufs à l'éclosion ou les premiers stades larvaires. Utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante et/ou si les larves sont grosses. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications par année avec un intervalle de 3 jours entre les applications. Ce produit est très toxique pour les abeilles.
ENTRUST 80 W 	spinosad (5)	12 h	3 j	80,0 à 109,0 g/ha	300-500	
ENTRUST SC 	spinosad (5)	12 h	3 j	267,0 à 364,0 mL/ha	300-500	
ARPEUTEUSES (GÉOMÉTRIDÉS) (<i>GEOMETRIDAE</i>)						
SUCCESS 480 SC	spinosad (5)	12 h	3 j	145,0 à 182,0 mL/ha	300-500	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante et/ou si les larves sont grosses. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications par saison avec un intervalle de 3 jours entre les applications. Ce produit est très toxique pour les abeilles.
ENTRUST 80 W 	spinosad (5)	12 h	3 j	80,0 à 109,0 g/ha	300-500	
ENTRUST SC 	spinosad (5)	12 h	3 j	267,0 à 364,0 mL/ha	300-500	




TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
CHARANÇON NOIR DE LA VIGNE (<i>OTIORHYNCHUS SULCATUS</i>)						
EXIREL	cyantranilprole (28)	12 h	24 h	1000 à 1500 mL/ha	500 (minimum)	<p>Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Appliquer lorsque la plupart des adultes ont émergé, mais avant qu'ils commencent à pondre des œufs (début de l'été). Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à pulvériser à 0,25 % v/v. En cas de forte infestation, utiliser la dose supérieure. Ne pas faire plus de 4 applications par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours. Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL par hectare par saison. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie.</p>
ACTARA 25 WG	thiaméthoxame (4A)	12 h	3 j	210,0 à 280,0 g/ha	100 (minimum)	<p>Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Attendre 5 jours après le traitement avant de réintroduire les ruches dans les champs traités. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA. À partir d'avril 2019, selon la nouvelle réglementation du MELCC, ce produit nécessite une justification agronomique pour être acheté. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/justification.htm</p>
CICADELLE DE LA POMME DE TERRE (<i>EMPOASCA FABAE</i>)						
SURROUND WP	 kaolin	0 j	0 j	12,5 à 25,0 kg/ha	500	<p>Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale lors de la première application et la dose minimale pour les applications suivantes.</p>


TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
CICADELLES (CICADELLIDÉS) (CICADELLIDAE)						
ASSAIL 70 WP	acétamipride (4)	12 h	1 j	56,0 à 86,0 g/ha	187 (minimum)	Appliquer selon les résultats du dépistage. Ne pas faire plus de 4 applications par saison. Ne pas faire d'application à moins de 7 jours d'intervalle. Ce produit est toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent.
ADMIRE 240	imidaclopride (4A)	24 h	4 j	175,0 mL/ha	200	<p>Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent ou lorsque des ruches sont au champ. Répression seulement. Appliquer uniquement après la floraison de la culture. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications foliaires par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison une application foliaire de ce produit dans un champ traité précédemment avec un insecticide du groupe 4 au sol. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer de produits à base d'imidaclopride dans un même champ 2 années consécutives. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA.</p> <p>À partir d'avril 2019, selon la nouvelle réglementation du MELCC, ce produit nécessite une justification agronomique pour être acheté.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/justification.htm</p>
ALIAS 240 SC	imidaclopride (4A)	24 h	4 j	175,0 mL/ha	300	
SEVIN XLR	carbaryl (1A)	6/10 j	11 j	5,25 L/ha	1000-2000	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 1000 à 2000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 8 jours. Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué lorsque les feuilles sont mouillées ou lorsque l'humidité est excessive. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Avant d'appliquer le traitement, il est recommandé d'informer les apiculteurs possédant des ruches situées dans les champs adjacents aux champs qui seront traités de déplacer leurs ruches à l'extérieur de cette zone. Attendre 7 jours avant de réintroduire les ruches dans les champs traités et les champs adjacents. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 10 jours pour les activités manuelles comportant un important contact foliaire (récolte manuelle, pincement, taille, conduite). Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 6 jours. Consulter l'étiquette pour connaître le délai de consommation du fourrage par le bétail.




TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
CICADELLES (CICAPELLIDÉS) (CICAPELLIDAE) (suite)						
MALATHION 85 E	malathion (1B)	24 h	24 h	880,0 mL/ha	1000	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ce produit est toxique pour les abeilles. LE MALATHION 85 E sera plus efficace si la température est de 20 °C ou plus. L'intervalle minimum entre les traitements est de 10 jours.
PYGANIC	 pyréthrinés (3)	12 h	s. o.	2,32 à 4,65 L/ha		Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposés directement au produit pulvérisé. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Appliquer en soirée ou tôt le matin pour éviter de nuire aux pollinisateurs. Ne pas faire plus de 8 applications par saison. Ne pas appliquer plus de 37,2 L/ha (480 g m.a./ha) par saison.
COCHENILLES FARINEUSES (PSEUDOCOCCIDÉS) (PSEUDOCOCCIDEA)						
OPAL	 sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha		Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la solution (8 litres de produit dans 400 litres d'eau) au taux de 700 à 1900 litres à l'hectare. Une couverture complète du feuillage est nécessaire. Si nécessaire, répéter le traitement une fois par semaine ou aux 2 semaines. Éviter d'appliquer en plein soleil. Pulvériser tôt le matin ou en soirée ou lorsque le temps est couvert. Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Des applications supplémentaires sont possibles si une expérience préalable avec des applications répétées du produit dans les mêmes conditions n'a pas causé de dommages aux plants. La sensibilité varie avec les variétés. Ne pas appliquer le traitement dans les 3 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ce produit est incompatible avec les produits MANZATE et DITHANE.
NEUDOSAN	sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha	700-1900	
SAFER'S	 sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	2,0 L/100 L d'eau		

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
COCHENILLES FARINEUSES (PSEUDOCOCCIDÉS) (PSEUDOCOCCIDEA) (suite)						
VEGOL HUILE DE CULTURE 	huile de canola (s. o.)	s. o.	0 j	14,0 à 38,0 L/ha	700-1900	Commencer les applications dès l'apparition des insectes ravageurs. Ce traitement peut être appliqué durant la période de dormance ainsi qu'en été. Diluer 1 litre de produit dans 50 litres d'eau (solution à 2 %). Appliquer de 700 à 1900 litres de solution par hectare. Appliquer de manière à couvrir uniformément les 2 côtés du feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Des dommages de phytotoxicité peuvent apparaître lors d'application répétées sur les fraisiers. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 2 applications en période de dormance de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 4 applications, en dehors de la période de dormance, par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ne pas appliquer le traitement en association ou suivant une application de captane, folpet ou de cuivre.
COCHENILLES (COCCOIDEA)						
OPAL 	sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha	700-1900	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la solution (8 litres de produit dans 400 litres d'eau) au taux de 700 à 1900 litres à l'hectare. Une couverture complète du feuillage est nécessaire. Si nécessaire, répéter le traitement une fois par semaine ou aux 2 semaines. Éviter d'appliquer en plein soleil. Pulvériser tôt le matin ou en soirée ou lorsque le temps est couvert. Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Des applications supplémentaires sont possibles si une expérience préalable avec des applications répétées du produit dans les mêmes conditions n'a pas causé de dommages aux plants. La sensibilité varie avec les variétés. Ne pas appliquer le traitement dans les 3 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ce produit est incompatible avec les produits MANZATE et DITHANE.
KOPA 	sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha		
NEUDOSAN	sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha		
CHAUX SOUFRÉE 	polysulfure de calcium	48 h	s. o.	2,6 L/100 L d'eau		Appliquer au stade débourrement - gonflement du bourgeon. Couvrir complètement les plants jusqu'au point de ruissellement. La chaux soufrée peut causer des dommages aux variétés sensibles au soufre.
VEGOL HUILE DE CULTURE 	huile de canola (s. o.)	s. o.	0 j	14,0 à 38,0 L/ha	700-1900	Commencer les applications dès l'apparition des insectes ravageurs. Poursuivre les traitements aux 7 à 14 jours. Effectuer, par année, un maximum de 4 applications pendant l'été. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Pour prévenir l'infection et protéger les nouvelles pousses, faire un traitement avant la floraison et aux premiers stades foliaires. NE PAS APPLIQUER LORSQUE LA TEMPÉRATURE EST EXTRÊMEMENT ÉLEVÉE (plus de 32 °C). S'assurer que les cultures sont exemptes de rosée. Attention à la présence de résidus de soufre dans le pulvérisateur. Ne pas combiner les pulvérisations de soufre avec ce produit sur le feuillage. Ne pas utiliser dans les 30 jours précédant ou suivant l'application de soufre. Ne pas utiliser en association avec des composés dinitrés ou peu après l'application de composés dinitrés, à savoir des fongicides comme Captan, ou de composés cuivrés, en raison du risque de phytotoxicité.

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
DROSOPHILE À AILES TACHETÉES						
ENTRUST SC 	spinosad (5)	12 h	1 j	334 à 440 mL/ha		Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau pour garantir une bonne couverture. Maximum de 3 applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours (ENTRUST et SUCCESS) ou 7 jours (DELEGATE) avant chaque nouveau traitement.
DELEGATE WG	spinétorame (5)	12 h	1 j	315 à 420 g/ha		
SUCCESS 480 SC	spinosad (5)	12 h	1 j	165 à 220 mL/ha		
EXIREL	cyantraniliprole (28)	12 h	1 j	1000 à 1500 mL/ha	500 (minimum)	Commencer les applications quand les populations de drosophiles à ailes tachetées (DAT) sont faibles. L'insecticide EXIREL vise le stade adulte de la DAT. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à pulvériser à 0,25 % v/v. Il est recommandé de tester sur une petite surface pour vérifier la sûreté sur les fruits et les feuilles avant de faire une application à plus large échelle. En cas de forte infestation, utiliser la dose supérieure. Ne pas faire plus de 4 applications par saison. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours. Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL par hectare par saison. Si les populations de DAT sont élevées, utiliser un insecticide homologué avec un mode d'action différent afin de réduire les populations de ravageur. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie.
Des demandes d'homologation d'urgence ont été déposées pour d'autres produits. Surveillez les avertissements du RAP petits fruits qui vous feront part si des produits sont acceptés plus tard en saison.						
ENROULEUSES TRILIGNÉE (PANDEMIS LIMITATA)						
DIPEL 2X DF 	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	4 h	0 j	0,525 à 1,125 kg/ha	600 (minimum)	Le traitement doit viser les premiers stades larvaires et être appliqué avant l'apparition de dommages sur les cultures. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 3 à 14 jours. Appliquer dans suffisamment d'eau de façon à couvrir uniformément le feuillage.
BIOPROTEC CAF 	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	4 h	0 j	1,4 à 2,8 L/ha		

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
ENROULEUSES TRILIGNÉE (<i>PANDEMIS LIMITATA</i>) (suite)						
SEVIN XLR	carbaryl (1A)	6/10 j	11 j	5,25 L/ha	1000-2000	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 1000 à 2000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 8 jours. Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué lorsque les feuilles sont mouillées ou lorsque l'humidité est excessive. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Avant d'appliquer le traitement, il est recommandé d'informer les apiculteurs possédant des ruches situées dans les champs adjacents aux champs qui seront traités de déplacer leurs ruches à l'extérieur de cette zone. Attendre 7 jours avant de réintroduire les ruches dans les champs traités et les champs adjacents. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 10 jours pour les activités manuelles comportant un important contact foliaire (récolte manuelle, pincement, taille, conduite). Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 6 jours. Consulter l'étiquette pour connaître le délai de consommation du fourrage par le bétail.
INTREPID 240F	méthoxyfénozide (18A)	12 h	3 j	0,5 à 0,75 L/ha	300 (minimum)	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Pour lutter contre la génération hivernante, appliquer lorsque les jeunes larves se nourrissent activement au printemps et avant qu'elles s'enroulent dans les feuilles. Pour lutter contre la génération estivale, appliquer le traitement tôt pendant la période de vol des papillons nocturnes adultes afin de cibler la première éclosion des oeufs. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou lorsque les larves sont grosses. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 2 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer de produits à base de méthoxyfénozide dans un même champ 2 années consécutives. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU (<i>TRICHOPLUSIA NI</i>)						
SUCCESS 480 SC	spinosad (5)	12 h	1 j	145,0 à 182,0 mL/ha	300-500	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante et/ou si les larves sont grosses. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications par saison avec un intervalle de 3 jours entre les applications. Ce produit est très toxique pour les abeilles.
ENTRUST 80 W	 spinosad (5)	12 h	3 j	80,0 à 109,0 g/ha	300-500	
ENTRUST SC	 spinosad (5)	12 h	3 j	267,0 à 364,0 mL/ha	300-500	


TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
HANNETON EUROPÉEN (<i>AMPHIMALLON MAJALE</i>)						
ALIAS 240 SC	imidaclopride (4A)	24 h	14 j	1,2 L/ha	200	<p>Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison, ou lorsque les abeilles butinent activement. Appliquer lorsque la présence des vers blancs le justifie selon des données de dépistage. Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des oeufs des insectes ciblés. Appliquer au sol autour et en dessous des framboisiers et sur les surfaces herbeuses autour et dans le champ de framboisiers. Une pluie ou de l'irrigation (5 à 10 mm) est nécessaire dans les 24 heures suivant le traitement pour en assurer son efficacité. Faire une seule application par saison. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 4 dans un champ traité avec du ADMIRE 240 au sol. Ne pas appliquer de produits à base d'imidaclopride dans un même champ 2 années consécutives. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer sur des zones où le sol est saturé d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes. Éviter une irrigation excessive (20 mm). Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application. Ne pas tondre l'herbe avant que l'irrigation suivant le traitement ait eu lieu. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA.</p> <p>À partir d'avril 2019, selon la nouvelle réglementation du MELCC, ce produit nécessite une justification agronomique pour être acheté.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/justification.htm</p>
ADMIRE 240	imidaclopride (4A)	24 h	14 j	1,2 L/ha		
MINEUSE DES RONCES (<i>METALLUS ROHWERI</i>)						
SEVIN XLR	carbaryl (1A)	6/10 j	11 j	5,25 L/ha	1000-2000	<p>Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 1000 à 2000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 8 jours. Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué lorsque les feuilles sont mouillées ou lorsque l'humidité est excessive. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Avant d'appliquer le traitement, il est recommandé d'informer les apiculteurs possédant des ruches situées dans les champs adjacents aux champs qui seront traités de déplacer leurs ruches à l'extérieur de cette zone. Attendre 7 jours avant de réintroduire les ruches dans les champs traités et les champs adjacents. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 10 jours pour les activités manuelles comportant un important contact foliaire (récolte manuelle, pincement, taille, conduite). Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 6 jours. Consulter l'étiquette pour connaître le délai de consommation du fourrage par le bétail.</p>

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
NÉMATODE DES LÉSIONS (<i>PRATYLENCHUS</i> SPP.)						
MUSTGROW 	graine de moutarde chinoise <i>Brassica juncea</i>	24 h	s. o.	1121 à 2240 kg/ha		Appliquer au printemps lorsque la température du sol est basse, mais supérieure à 10 °C. Appliquer sur un sol sec 12 à 14 jours avant la transplantation. Appliquer de 11,2 à 22,4 kg de produit par 100 mètre carré de surface à traiter à l'aide d'un épandeur calibré. Incorporer le traitement au sol à une profondeur de 10 à 15 cm. Immédiatement après l'application, arroser uniformément le site traité jusqu'à ce que le sol soit imbibé à une profondeur de 10 à 15 cm.
NITIDULIDÉS (<i>NITIDULIDAE</i>)						
MALATHION 85 E	malathion (1B)	24 h	24 h	880,0 mL/ha	1000	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ce produit est toxique pour les abeilles. Le MALATHION 85 E sera plus efficace si la température est de 20 °C ou plus. L'intervalle minimum entre les traitements est de 10 jours.
PUCERON DU FRAMBOISIER (<i>ILLINOIA RUBICOLA</i>)						
SEVIN XLR	carbaryl (1A)	6/10 j	11 j	5,25 L/ha	1000-2000	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 1000 à 2000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 8 jours. Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué lorsque les feuilles sont mouillées ou lorsque l'humidité est excessive. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Avant d'appliquer le traitement, il est recommandé d'informer les apiculteurs possédant des ruches situées dans les champs adjacents aux champs qui seront traités de déplacer leurs ruches à l'extérieur de cette zone. Attendre 7 jours avant de réintroduire les ruches dans les champs traités et les champs adjacents. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 10 jours pour les activités manuelles comportant un important contact foliaire (récolte manuelle, pincement, taille, conduite). Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 6 jours. Consulter l'étiquette pour connaître le délai de consommation du fourrage par le bétail.
PUCERONS (<i>PUCERONS</i>)						
PYGANIC 	pyréthrines (3)	12 h	s. o.	2,32 à 4,65 L/ha		Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposés directement au produit pulvérisé. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Appliquer en soirée ou tôt le matin pour éviter de nuire aux pollinisateurs. Ne pas faire plus de 8 applications par saison. Ne pas appliquer plus de 37,2 L/ha (480 g m.a./ha) par saison.

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
PUCERONS (PUCERONS) (suite)						
KOPA	 sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha	700-1900	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la solution (8 litres de produit dans 400 litres d'eau) au taux de 700 à 1900 litres à l'hectare. Une couverture complète du feuillage est nécessaire. Si nécessaire, répéter le traitement une fois par semaine ou aux 2 semaines. Éviter d'appliquer en plein soleil. Pulvériser tôt le matin ou en soirée ou lorsque le temps est couvert. Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Des applications supplémentaires sont possibles si une expérience préalable avec des applications répétées du produit dans les mêmes conditions n'a pas causé de dommages aux plants. La sensibilité varie avec les variétés. Ne pas appliquer le traitement dans les 3 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ce produit est incompatible avec les produits MANZATE et DITHANE.
OPAL	 sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha		
NEUDOSAN	sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha		
SAFER'S	 sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	2,0 L/100 L d'eau		
HUILE DE PULVÉRISATION 13E PURESpray GREEN	 huile minérale (insecticide)	12 h	s. o.	10 L/ha	1000	Appliquer lorsque la présence de pucerons le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Au besoins, traiter à intervalle de 7 à 14 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ne pas faire plus de 8 applications par saison. Ne pas appliquer le produit en période de stress d'humidité ou pendant une pluie. Ne pas appliquer avant, pendant ou après une période de gel. Consulter les sections Mises en garde de l'étiquette concernant l'utilisation et les compatibilités avec d'autres produits phytosanitaires.
VEGOL HUILE DE CULTURE	huile de canola (s. o.)	s. o.	0 j	14,0 à 38,0 L/ha	700-1900	Commencer les applications dès l'apparition des insectes ravageurs. Ce traitement peut être appliqué durant la période de dormance ainsi qu'en été. Diluer 1 litre de produit dans 50 litres d'eau (solution à 2 %). Appliquer de 700 à 1900 litres de solution par hectare. Appliquer de manière à couvrir uniformément les 2 côtés du feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Des dommages de phytotoxicité peuvent apparaître lors d'application répétées sur les fraisiers. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 2 applications en période de dormance de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 4 applications, en dehors de la période de dormance, par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ne pas appliquer le traitement association ou suivant une application de captane, folpet ou de cuivre.

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
PUCERONS (PUCERONS) (suite)						
ADMIRE 240	imidaclopride (4A)	24 h	4 j	175,0 mL/ha	200	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent ou lorsque des ruches sont au champ. Appliquer uniquement après la floraison de la culture. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications foliaires par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison une application foliaire de ce produit dans un champ traité précédemment avec un insecticide du groupe 4 au sol. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer de produits à base d'imidaclopride dans un même champ 2 années consécutives. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA. À partir d'avril 2019, selon la nouvelle réglementation du MELCC, ce produit nécessite une justification agronomique pour être acheté. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/justification.htm
ALIAS 240 SC	imidaclopride (4A)	24 h	4 j	175,0 mL/ha	300	
ASSAIL 70 WP	acétamipride (4)	12 h	1 j	56,0 à 86,0 g/ha	187 (minimum)	Appliquer selon les résultats du dépistage. Ne pas faire plus de 4 applications par saison. Ne pas faire d'application à moins de 7 jours d'intervalle. Ce produit est toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent.
SIVANTO PRIME	flupyradifurone (4D)	12 h	0 j	500,0 à 750 mL/ha	100	Lors de l'application foliaire, s'assurer de faire une pulvérisation dirigée en s'assurant d'une couverture complète. L'intervalle minimum entre les applications est de 7 jours. Le maximum d'insecticide SIVANTO PRIME permis par saison de croissance est de 2000 mL/ha. Ne pas appliquer ce produit dans un même champ 2 années consécutives
MOVENTO 240 SC	spirotétramate (23)	12	3 j	220,0 à 365,0 mL/ha	300	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère, lorsque la culture est dense, lorsque le développement des ravageurs est lent ou lors de période critique pour l'action systémique du produit. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. L'intervalle minimum entre les applications est de 7 jours. La quantité maximale de MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance est de 1095 mL/ha.
PUNAISE MARBRÉE (HALYOMORPHA HALYS)						
MALATHION 85 E	malathion (1B)	24 h	24 h	1345,0 mL/ha	500 (minimum)	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ce produit est toxique pour les abeilles. LE MALATHION 85 E sera plus efficace si la température est de 20 °C ou plus. L'intervalle minimum entre les traitements est de 10 jours.

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
RHIZOPHAGE DU FRAMBOISIER (<i>PENNISETIA MARGINATA</i>)						
 DIAZINON 50 EC	diazinon (1B)	12 h	s. o.	4,5 L/ha	4000	Le DIAZINON est homologué pour le bassinage du sol. Il peut être appliqué 1 seule fois au stade précoce du cycle végétatif du framboisier. L'application se fait au printemps lorsque les nouvelles tiges atteignent 10 cm de hauteur. Appliquer sur le collet des framboisiers par bassinage à l'aide d'une rampe de pulvérisation. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à mouiller l'ensemble de la partie racinaire des plants. Ne pas appliquer sur les cultures après la floraison. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas effectuer plus d'une application par année.
 DIAZINON 500 E	diazinon (1B)	12 h	s. o.	1,0 L/1000 L d'eau	4000	
ALTACOR	chlorantraniliprole (28)	12 h	3 j	215,0 à 285,0 g/ha	500	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer sur le premier stade larvaire avant que les larves pénètrent dans les racines, la couronne ou les cannes et qu'elles se nourrissent dans le cambium. Si nécessaire, répéter le traitement après un intervalle de 14 jours. Appliquer dans suffisamment d'eau de façon à couvrir uniformément le feuillage. Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Ne pas excéder 645 g de chlorantraniliprole par hectare par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Ne pas appliquer de produits à base de chlorantraniliprole dans un même champ 2 années consécutives.
SCARABÉE JAPONAIS (<i>POPILLIA JAPONICA</i>)						
ADMIRE 240	imidaclopride (4A)	24 h	14 j	1,2 L/ha	200	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Appliquer uniquement après la floraison de la culture. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage ou l'historique du champ. Appliquer avant ou lors de l'éclosion des oeufs. Appliquer le traitement par lessivage du sol (<i>drench</i>). Une irrigation de 5 à 10 mm dans les 24 heures suivant le traitement est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas tondre les allées traitées avant que l'irrigation suivant le traitement ait eu lieu. Faire une seule application par saison de ce produit au sol dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 4 dans un champ traité avec du ADMIRE 240 au sol. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer de produits à base d'imidaclopride dans un même champ 2 années consécutives. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA. À partir d'avril 2019, selon la nouvelle réglementation du MELCC, ce produit nécessite une justification agronomique pour être acheté. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/justification.htm

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
SCARABÉE JAPONAIS (POPILLIA JAPONICA) (suite)						
EXIREL	cyantranilprole (28)	12 h	24 h	1000 à 1500 mL/ha	500 (minimum)	<p>Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à pulvériser à 0,25 % v/v. En cas de forte infestation, utiliser la dose supérieure. Ne pas faire plus de 4 applications par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours. Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL par hectare par saison. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie.</p>
SEVIN XLR	carbaryl (1A)	6/10 j	11 j	5,25 L/ha	1000-2000	<p>Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 1000 à 2000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 8 jours. Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué lorsque les feuilles sont mouillées ou lorsque l'humidité est excessive. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Avant d'appliquer le traitement, il est recommandé d'informer les apiculteurs possédant des ruches situées dans les champs adjacents aux champs qui seront traités de déplacer leurs ruches à l'extérieur de cette zone. Attendre 7 jours avant de réintroduire les ruches dans les champs traités et les champs adjacents. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 10 jours pour les activités manuelles comportant un important contact foliaire (récolte manuelle, pincement, taille, conduite). Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 6 jours. Consulter l'étiquette pour connaître le délai de consommation du fourrage par le bétail.</p>



TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
SCIOPITHES OBSCURUS (SCIOPITHES OBSCURUS)						
ACTARA 25 WG	thiaméthoxame (4A)	12 h	3 j	210,0 à 280,0 g/ha	100 (minimum)	<p>Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Attendre 5 jours après le traitement avant de réintroduire les ruches dans les champs traités. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Cette matière active est actuellement en réévaluation par l'ARLA.</p> <p>À partir d'avril 2019, selon la nouvelle réglementation du MELCC, ce produit nécessite une justification agronomique pour être acheté.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/justification.htm</p>
EXIREL	cyantraniliprole (28)	12 h	24 h	1000 à 1500 mL/ha	500 (minimum)	<p>Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à pulvériser à 0,25 % v/v. En cas de forte infestation, utiliser la dose supérieure. Ne pas faire plus de 4 applications par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours. Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL par hectare par saison. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie.</p>

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
THRIPS (THYSANOPTÈRES) (THYSANOPTERA)						
MALATHION 85 E	malathion (1B)	24 h	24 h	880,0 mL/ha	1000	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ce produit est toxique pour les abeilles. Le MALATHION 85 E sera plus efficace si la température est de 20 °C ou plus. L'intervalle minimum entre les traitements est de 10 jours.
TORDEUSE À BANDES OBLIQUES (CHORISTONEURA ROSACEANA)						
FORAY48 BA	 <i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	4 h	0 j	1,4 à 2,8 L/ha	600	Appliquer à la préfloraison et à la floraison de la culture. Le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les premiers stades larvaires. Appliquer dès les premiers signes d'infestation lorsque les larves sont petites. Consulter l'étiquette pour connaître la dose d'eau minimale à appliquer. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle (jours) requis entre chaque application.
DIPEL WP	 <i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	4 h	0 j	0,525 à 1,125 kg/ha	600	
BIOPROTEC CAF	 <i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	4 h	0 j	1,4 à 2,8 L/ha	300 (minimum)	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les premiers stades larvaires. Consulter l'étiquette pour connaître la dose d'eau minimale à appliquer. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle (jours) requis entre les applications.
SUCCESS 480 SC	spinosad (5)	12 h	3 j	145,0 à 182,0 mL/ha	300-500	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante et/ou si les larves sont grosses. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas faire plus de 3 applications par saison avec un intervalle de 3 jours entre les applications. Ce produit est très toxique pour les abeilles.
ENTRUST 80 W	 spinosad (5)	12 h	3 j	80,0 à 109,0 g/ha	300-500	
ENTRUST SC	 spinosad (5)	12 h	3 j	267,0 à 364,0 mL/ha	300-500	

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
TORDEUSE À BANDES OBLIQUES (<i>CHORISTONEURA ROSACEANA</i>) (suite)						
INTREPID 240F	méthoxyfénozide (18A)	12 h	3 j	0,5 à 0,75 L/ha	300 (minimum)	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Pour lutter contre la génération hivernante, appliquer lorsque les jeunes larves se nourrissent activement au printemps et avant qu'elles s'enroulent dans les feuilles. Pour lutter contre la génération estivale, appliquer le traitement tôt pendant la période de vol des papillons nocturnes adultes afin de cibler la première éclosion des oeufs. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou lorsque les larves sont grosses. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 2 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer de produits à base de méthoxyfénozide dans un même champ 2 années consécutives. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
DELEGATE WG	spinétorame (5)	12 h	24 h	100,0 à 200,0 g/ha		Commencer les applications à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Répéter au besoin à intervalle minimum de 5 jours. Ne pas faire plus de 3 applications par année.
TORDEUSE DU POMMIER (<i>ARCHIPS ARGYROSPILA</i>)						
DIPEL 2X DF	 <i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	4 h	0 j	0,525 à 1,125 kg/ha	600	Le traitement doit viser les premiers stades larvaires et être appliqué avant l'apparition de dommages sur les cultures. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 3 à 14 jours. Appliquer dans suffisamment d'eau de façon à couvrir uniformément le feuillage.
BIOPROTEC CAF	 <i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	4 h	0 j	1,4 à 2,8 L/ha	300 (minimum)	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les oeufs en éclosion ou les premiers stades larvaires. Consulter l'étiquette pour connaître la dose d'eau minimale à appliquer. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle (jours) requis entre les applications.

TRAITEMENTS INSECTICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
TORDEUSE EUROPÉENNE (ARCHIPS ROSANA)						
DIPEL 2X DF	 <i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	4 h	0 j	0,525 à 1,125 kg/ha	600	Le traitement doit viser les premiers stades larvaires et être appliqué avant l'apparition de dommages sur les cultures. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 3 à 14 jours. Appliquer dans suffisamment d'eau de façon à couvrir uniformément le feuillage.
BIOPROTEC CAF	 <i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	4 h	0 j	1,4 à 2,8 L/ha	300 (minimum)	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les premiers stades larvaires. Consulter l'étiquette pour connaître la dose d'eau minimale à appliquer. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre les applications.
TORTRICIDÉS (TORTRICIDAE)						
SEVIN XLR	carbaryl (1A)	6/10 j	11 j	5,25 L/ha	1000-2000	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 1000 à 2000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 8 jours. Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué lorsque les feuilles sont mouillées ou lorsque l'humidité est excessive. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Avant d'appliquer le traitement, il est recommandé d'informer les apiculteurs possédant des ruches situées dans les champs adjacents aux champs qui seront traités de déplacer leurs ruches à l'extérieur de cette zone. Attendre 7 jours avant de réintroduire les ruches dans les champs traités et les champs adjacents. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 10 jours pour les activités manuelles comportant un important contact foliaire (récolte manuelle, pincement, taille, conduite). Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 6 jours. Consulter l'étiquette pour connaître le délai de consommation du fourrage par le bétail.

CARACTÉRISTIQUES DES INSECTICIDES

	Nom commercial	Matière active	Famille chimique	Groupe	Mode d'action sur l'insecte			Mode d'action sur la plante			Risque santé			Risque environnement						
					Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Sys. local	IRS	Toxicité aiguë	Effets long terr	IRE	Org. aquatique	Oiseaux	Abeilles	Persistence	Mobilité	
DORMANCE	CHAUX SOUFRÉE	polysulfure de calcium		s. o.								180	3	0	100	3	1	0	-	-
SOL	ALIAS 240 SC	imidaclopride	Néonicotinoïde	4A								8	1	0	213	0	0	3	E	E
	ADMIRE 240	imidaclopride	Néonicotinoïde	4A								8	1	0	213	0	0	3	E	E
	DIAZINON 50 EC	diazinon	Organophosphaté	1B								101	2	0	529	3	3	3	M	M
	DIAZINON 500 E	diazinon	Organophosphaté	1B								37	2	0	445	3	3	3	M	M
	MUSTGROW	<i>graine de moutarde chinoise</i>		s. o.								-	-	-	1	-	-	-	-	-
FOLIAIRE	ASSAIL	acétamipride	Néonicotinoïde	4A								26	2	2	1	0	0	0	F	F
	ADMIRE 240	imidaclopride	Néonicotinoïde	4A								8	1	0	217	0	0	3	E	E
	ALIAS 240 SC	imidaclopride	Néonicotinoïde	4A								8	1	0	217	0	0	3	E	E
	SEVIN XLR	carbaryl	Carbamates	1A	✓	✓		✓				353	2	4	225	3	0	3	M	M
	ALTACOR	chlorantraniliprole	Diamide	28		✓				✓		3	0	0	92	2	0	0	E	E
	EXIREL	cyantraniliprole	Diamide	28								6	0	0	175	2	0	3	M	E
	MALATHION 85 E	malathion	Organophosphaté	1B	✓	✓	✓	✓				122	1	3	144	3	0	3	F	F
	SUCCESS 480 SC	spinosad	Spinosyne	5		✓						6	0	0	73	0	0	3	M	F
	ENTRUST 80 W	spinosad	Spinosyne	5		✓						3	0	0	73	0	0	3	M	F
	ENTRUST SC	spinosad	Spinosyne	5		✓						6	0	0	73	0	0	3	M	F
	DELEGATE WG	spinétorame	Spinosyne	5	✓	✓		✓				9	2	0	121	2	0	3	F	F
	ACTARA 25 WG	thiaméthoxame	Néonicotinoïdes	4A								66	1	3	172	0	0	3	E	E
	HUILE DE PULVÉRISATION 13E	huile minérale (insecticide)		s. o.								115	1	2	132	2	2	0	E	F
	VÉGOL	huile de canola		s. o.								5	1	0	-	-	-	-	F	-
SURROUND WP	kaolin		s. o.								-	1	0	1	-	-	2	-	-	

CARACTÉRISTIQUES DES INSECTICIDES

	Nom commercial	Matière active	Famille chimique	Groupe	Mode d'action sur l'insecte			Mode d'action sur la plante			Risque santé			Risque environnement					
					Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Sys. local	IRS	Toxicité aiguë	Effets long terr	IRE	Org. Aquatique	Oiseaux	Abeilles	Persistence	Mobilité
FOLIARE	PYGANIC	pyréthrines	Pyréthroïdes	3							92	1	3	121	2	0	3	F	F
	OPAL	sel de potassium d'acide gras		s. o.	✓			✓			5	0	0	100	2	2	2	F	F
	KOPA	sel de potassium d'acide gras		s. o.	✓			✓			5	0	0	100	2	2	2	F	F
	NEUDOSAN	sel de potassium d'acide gras		s. o.							5	0	0	100	2	2	2	F	F
	SAFER'S	sel de potassium d'acide gras		s. o.	✓			✓			5	0	0	68	2	2	2	F	F
	DIPEL 2X DF	B.t. var. <i>Kurstaki</i>	Produit microbien du type Bt	11B2		✓		✓			5	1	0	-	-	-	0	-	-
	BIOPROTEC CAF	<i>B.t. var. Kurstaki</i>	Produit microbien du type Bt	11B2		✓		✓			5	1	0	-	-	-	0	-	-
	FORAY48 BA	<i>B.t. var. Kurstaki</i>	Produit microbien du type Bt	11B2	✓			✓			5	1	0	-	-	-	0	-	-
	DIPEL 2X DF	<i>B.t. var. Kurstaki</i>	Produit microbien du type Bt	11B2		✓		✓			5	1	0	-	-	-	0	-	-
	INTREPID 240F	méthoxyfénozide	Diacylhydrazine	18A		✓					18	1	2	93	0	0	0	E	E
	MOVENTO 240 SC	spirotétramate	Dérivé d'acide tétronique	23							153	3	3	1	0	0	0	F	F
SIVANTO PRIME	flupyradifurone	Buténolide	4D					✓		22	1	2	76	0	0	2	M	E	

TRAITEMENTS ACARICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
ACARIENS (ACARI)						
OPAL 	sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha	700-1900	Appliquer lorsque la présence des ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la solution (8 litres de produit dans 400 litres d'eau) au taux de 700 à 1900 litres à l'hectare. Une couverture complète du feuillage est nécessaire. Si nécessaire, répéter le traitement une fois par semaine ou aux 2 semaines. Éviter d'appliquer en plein soleil. Pulvériser tôt le matin ou en soirée ou lorsque le temps est couvert. Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Des applications supplémentaires sont possibles si une expérience préalable avec des applications répétées du produit dans les mêmes conditions n'a pas causé de dommages aux plants.
NEUDOSAN	sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha		
KOPA 	sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	14,0 à 38,0 L/ha		
VEGOL HUILE DE CULTURE 	huile de canola (s. o.)	s. o.	0 j	14,0 à 38,0 L/ha	700-1900	Commencer les applications dès l'apparition des insectes ravageurs. Ce traitement peut être appliqué durant la période de dormance ainsi qu'en été. Diluer 1 litre de produit dans 50 litres d'eau (solution à 2 %). Appliquer de 700 à 1900 litres de solution par hectare. Appliquer de manière à couvrir uniformément les 2 côtés du feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Des dommages de phytotoxicité peuvent apparaître lors d'application répétées sur les fraisiers. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 2 applications en période de dormance de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 4 applications, en dehors de la période de dormance, par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ne pas appliquer le traitement association ou suivant une application de captane, folpet ou de cuivre.
ÉRIOPHYIDE DU POIRIER (EPITRIMERUS PYRI)						
NEXTER	pyridabène (21)	24 h	s. o.	300,0 g/ha		Appliquer le traitement uniquement après la récolte finale. Appliquer lorsque les populations de ravageurs sont en croissance, mais avant l'apparition de dommages sur la culture. Appliquer sur les stades mobiles des ravageurs. Diluer 2,5 sachets hydrosolubles dans 3000 litres d'eau par hectare. Seules les applications en post-récolte sont autorisées. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas dépasser la dose totale de 1,2 kg/ha par année. Ce produit est nocif envers certains insectes utiles, notamment les abeilles.
ÉRIOPHYIDE DU POMMIER (ACULUS SCHLECHTENDALI)						
NEXTER	pyridabène (21)	24 h	s. o.	300,0 g/ha		Appliquer le traitement uniquement après la récolte finale. Appliquer lorsque les populations de ravageurs sont en croissance, mais avant l'apparition de dommages sur la culture. Appliquer sur les stades mobiles des ravageurs. Diluer 2,5 sachets hydrosolubles dans 3000 litres d'eau par hectare. Seules les applications en post-récolte sont autorisées. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas dépasser la dose totale de 1,2 kg/ha par année. Ce produit est nocif envers certains insectes utiles, notamment les abeilles.

TRAITEMENTS ACARICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
TÉTRANYQUES (TÉTRANYCHIDÉS) (TETRANYCHIDAE)						
SAFER'S 	sel de potassium d'acide gras	4 h	0 j	2,0 L/100 L d'eau		Appliquer lorsque la présence des ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Au besoin, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours pendant 2 à 3 semaine consécutives.
HUILE DE PULVÉRISATION 13E PURESPRAY GREEN 	huile minérale (insecticide)	12 h	s. o.	10 L/ha	1000 L	Appliquer lorsque la présence de tétranyques le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Au besoins, traiter à intervalle de 7 à 14 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ne pas faire plus de 8 applications par saison. Ne pas appliquer le produit en période de stress d'humidité ou pendant une pluie. Ne pas appliquer avant, pendant ou après une période de gel. Consulter les sections Mises en garde de l'étiquette concernant l'utilisation et les compatibilités avec d'autres produits phytosanitaires.
TÉTRANYQUE À DEUX POINTS (TETRANYCHUS URTICAE)						
AGRI-MEK SC	abamectine (6)	12 h	7 j	225 mL/ha	375 (minimum)	Le traitement peut être appliqué en pré-récolte et/ou en postrécolte . Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans un minimum de 375 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de croissance. Appliquer avec 1-5 litres d'agent tensioactif non ionique par 1000 litres d'eau (0,1-0,5 % v/v).
KANEMITE 15 SC	acéquinocyl (20B)	12 h	24 h	2,07 L/ha	468-1871	Appliquer lorsque la présence des ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 468 à 1871 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage, jusqu'au point de ruissellement. Répéter le traitement à un intervalle minimal de 21 jours. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
ACRAMITE 50 WS	bifénazate (20D)	12 h	24 h	851,0 g/ha	500	Commencer les applications dès l'apparition des acariens. Diluer 3 sachets hydrosolubles de produit dans un minimum de 400 litres d'eau pour 0,8 hectare, ce qui équivaut à 851 g de produit dans un minimum de 500 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Note : ce produit n'est pas efficace pour lutter contre les phytoptes. Il agit principalement sur les acariens au stade mobile. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture.

TRAITEMENTS ACARICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
TÉTRANYQUE À DEUX POINTS (<i>TETRANYCHUS URTICAE</i>) (suite)						
APOLLO SC	clofentézine (10A)	12 h / 10 j	15 j	500,0 mL/ha	500-1000	Appliquer lorsque la présence des ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement agit principalement sur les oeufs, mais il a aussi un effet contre les jeunes larves. Appliquer dans 500 à 1000 litres d'eau par hectare. Le délai de réentrée au champ est de 10 jours pour les activités manuelles comportant un important contact foliaire (taille, palissage, tuteurage). Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
NEXTER	pyridabène (21)	24 h	s. o.	300,0 à 600,0 g/ha	3000	Appliquer le traitement uniquement après la récolte finale. Diluer 2,5 à 5 sachets hydrosolubles dans 3000 litres d'eau par hectare. Seules les applications en postrécolte sont autorisées. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas dépasser la dose totale de 1,2 kg/ha par année. Ce produit est nocif envers certains insectes utiles.
OBERON 	spiromesifen (23)	12 h	3 j	880,0 à 1160,0 mL/ha	100 (minimum)	Appliquer lorsque la présence des ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement agit au contact de tous les stades de croissance des acariens. Toutefois, les acariens aux stades juvéniles sont souvent plus sensibles que les adultes. La dose maximale permise par intervalle de 7 jours est de 1160 mL/ha. La dose maximale permise par saison de croissance est de 3480 mL/ha. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de croissance.
TÉTRANYQUE DE MCDANIEL (<i>TETRANYCHUS MCDANIELI</i>)						
ACRAMITE 50 WS	bifénazate (20D)	12 h	24 h	851,0 g/ha	500	Commencer les applications dès l'apparition des acariens. Diluer 3 sachets hydrosolubles de produit dans un minimum de 400 litres d'eau pour 0,8 hectare, ce qui équivaut à 851 g de produit dans un minimum de 500 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Note : ce produit n'est pas efficace pour lutter contre les phytotes. Il agit principalement sur les acariens au stade mobile. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture.
NEXTER	pyridabène (21)	24 h	s. o.	300,0 à 600,0 g/ha	3000	Appliquer le traitement uniquement après la récolte finale. Diluer 2,5 à 5 sachets hydrosolubles dans 3000 litres d'eau par hectare. Seules les applications en postrécolte sont autorisées. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas dépasser la dose totale de 1,2 kg/ha par année.
OBERON 	spiromesifen (23)	12 h	3 j	880,0 à 1160,0 mL/ha	100 (minimum)	Appliquer lorsque la présence des ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement agit au contact de tous les stades de croissance des acariens. Toutefois, les acariens aux stades juvéniles sont souvent plus sensibles que les adultes. La dose maximale permise par intervalle de 7 jours est de 1160 mL/ha. La dose maximale permise par saison de croissance est de 3480 mL/ha. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de croissance.



TRAITEMENTS ACARICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
TÉTRANYQUE ROUGE DU POMMIER (<i>PAOMYCHUS ULMI</i>)						
NEXTER	pyridabène (21)	24 h	s. o.	300,0 g/ha	3000	Appliquer le traitement uniquement après la récolte finale. Diluer 2,5 sachets hydrosolubles dans 3000 litres d'eau par hectare. Seules les applications en postrécolte sont autorisées. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas dépasser la dose totale de 1,2 kg/ha par année.

CARACTÉRISTIQUES DES ACARICIDES

	Nom commercial	Matière active	Famille chimique	Groupe	Mode d'action sur l'acarien			Mode d'action sur la plante			Risque santé			Risque environnement					
					Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Sys. local	IRS	Toxicité aiguë	Effets long terme	IRE	Org. aquatiques	Oiseaux	Abelles	Persistence	Mobilité
FOLIAIRE	OPAL	sel de potassium d'acide gras		s. o.	✓			✓			5	0	0	100	2	2	2	F	F
	KOPA	sel de potassium d'acide gras		s. o.	✓			✓			5	0	0	100	2	2	2	F	F
	NEUDOSAN	sel de potassium d'acide gras		s. o.							5	0	0	100	2	2	2	F	F
	NEXTER	pyridabène	Pyridazinones	21	✓	✓		✓			13	2	0	312	3	0	3	E	F
	ACRAMITE 50 WS	bifénazate	Bifénazate	20D							16	2	0	30	2	0	2	F	F
	AGRI-MEK SC	abamectine	Avermectines	6	✓	✓		✓		✓	74	3	3	20	3	0	0	M	F
	KANEMITE 15 SC	acéquinocyl		20B							19	2	0	25	3	0	0	F	F
	APOLLO SC	clofentézine	Tetrazines	10A	✓			✓			200	1	3	59	3	0	0	M	F
	HUILE DE PULVÉRISATION 13E	huile minérale (insecticide)		s. o.							115	1	2	132	2	2	0	E	F
	VEGOL	huile de canola		s. o.							5	1	0	-	-	-	-	F	-
	OBERON	spiromesifen	Dérivé d'acide tétronique	23							-	2	3	-	4	0	0	F	F
SAFER'S	sel de potassium d'acide gras		s. o.	✓			✓			5	0	0	68	2	2	2	F	F	


TRAITEMENTS MOLLUSCICIDES

Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques
ESCARGOTS						
SAFER'S SLUG AND SNAIL BAIT II	EDTA de sodium et de fer (III)	s. o.	s. o.	11,0 à 22,0 kg/ha		Appliquer lorsque la présence des ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer au sol, uniformément autour du champ ou entre les rangs lorsque les limaces et les escargots sont dépistés. Pour les petites parcelles, appliquer l'appât autour de la base des plants. Appliquer tôt le matin ou en soirée. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 14 jours. Ne pas appliquer sur la surface entière du champ.
DEADLINE M-Ps 	méthaldéhyde	12 h	6 j	11,2 à 22,5 kg/ha		Appliquer au sol, en bande entre les rangs. Appliquer en soirée, idéalement après une pluie ou un arrosage. Ne pas faire plus de 3 applications par année. Ne pas appliquer directement sur le feuillage ou la partie comestible de la culture. L'intervalle minimal entre les traitements est de 14 jours.
LIMACES						
SAFER'S SLUG AND SNAIL BAIT II	EDTA de sodium et de fer (III)	s. o.	s. o.	11,0 à 22,0 kg/ha		Appliquer lorsque la présence des ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer au sol, uniformément autour du champ ou entre les rangs lorsque les limaces et les escargots sont dépistés. Pour les petites parcelles, appliquer l'appât autour de la base des plants. Appliquer tôt le matin ou en soirée. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 14 jours. Ne pas appliquer sur la surface entière du champ.
DEADLINE M-Ps 	métaldéhyde	12 h	6 j	11,2 à 22,5 kg/ha		Appliquer au sol, en bande entre les rangs. Appliquer en soirée, idéalement après une pluie ou un arrosage. Ne pas faire plus de 3 applications par année. Ne pas appliquer directement sur le feuillage ou la partie comestible de la culture. L'intervalle minimal entre les traitements est de 14 jours.

CARACTÉRISTIQUES DES MOLLUSCIDES

	Nom commercial	Matière active	Famille chimique	Groupe	Mode d'action sur le mollusque			Mode d'action sur la plante			Risque santé			Risque environnement					
					Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systemique	Sys. local	IRS	Toxicité aiguë	Effets long terme	IRE	Org. aquatiques	Oiseaux	Abelles	Persistence	Mobilité
SOL	SAFER'S SLUG AND SNAIL BAIT II	EDTA de sodium et de fer (III)	---	s. o.		✓					50	3	2	1	0	0	-	F	F
	DEADLINE M-Ps	méthaldéhyde	---	s. o.		✓					102	2	3	97	0	2	0	M	E

TRAITEMENTS HERBICIDES

Mauvaises herbes	Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Remarques
ANNÉE AVANT LA PLANTATION						
<p>La framboisière est établie pour plusieurs années. Avant la plantation, il est donc essentiel de débarrasser les terrains des mauvaises herbes vivaces et problématiques (souchet, prêle, chiendent, vesce jargeau, linaire, pensée sauvage, potentille, etc.). Des traitements chimiques, mécaniques, des méthodes culturales (ou une combinaison des trois) vont aider à réprimer les mauvaises herbes sur les futurs sites d'installation des framboisiers. Consulter un conseiller agricole afin d'élaborer une stratégie de désherbage efficace selon la population de mauvaises herbes présentes sur les sites.</p>						
PRÉPLANTATION						
Feuilles larges et graminées	Appellations diverses	glyphosate (9)	12 h	S. O.		Utiliser pour la répression de plusieurs mauvaises herbes annuelles et vivaces, consulter l'étiquette pour les problèmes spécifiques. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction de l'infestation de mauvaises herbes. Appliquer dans 50 à 300 litres d'eau par hectare. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle sans pluie nécessaire après l'application et pour connaître le délai minimum nécessaire après l'application avant de travailler le sol.
Feuilles larges et graminées	Appellations diverses 	savon à l'ammonium d'acide gras (s. o.)	24 h	s. o.	166,0 à 332,0 L/ha	Utiliser ce traitement uniquement en traitement localisé sur les mauvaises herbes ciblées, car il est non sélectif envers la culture. Appliquer après la levée des mauvaises herbes, mais avant qu'elles atteignent 12 cm de hauteur. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction de l'infestation de mauvaises herbes. Diluer 1 part de produit dans 5 parts d'eau. Appliquer suffisamment de solution de manière à couvrir uniformément le feuillage des mauvaises herbes, jusqu'au point de ruissellement. Un intervalle de 3 heures sans pluie est recommandé pour assurer l'efficacité du traitement. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 14 à 21 jours. Éviter tout contact du produit avec la végétation désirable située à proximité de la zone traitée ou tout matériel relatif aux plantes tels les contenants.

TRAITEMENTS HERBICIDES

Mauvaises herbes	Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Remarques
ANNÉE DE PLANTATION (PRINTEMPS)						
Feuilles larges	2,4-D amine 600	2,4-D (4)	12 h / 6 j	s. o.	0,90 L/ha	Ne pas appliquer lorsque les framboisiers sont en floraison. Appliquer en jets dirigés sur les mauvaises herbes, en évitant d'arroser le feuillage des nouvelles tiges. Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Ne pas appliquer sur les nouvelles pousses. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Il est aussi possible d'appliquer une dose plus élevée pour élargir le spectre de mauvaises herbes supprimées lors d'un traitement localisé.
Feuilles larges	2,4-D AMINE 500 (NuFarm)	2,4-D (4)	12 h	s. o.	1,0 L/ha	
Feuilles larges	GF-3335	2,4-D (4)	12 / 24 h	s. o.	1,1 L/ha	
Feuilles larges	AIM EC	carfentrazone-éthyle (14)	12 h	15 j	37 à 117 mL/ha	Appliquer dans les entre-rangs à l'aide de cônes protecteurs. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Un intervalle de 6 à 8 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Faire une seule application par saison. Éviter tout contact avec la culture.
Graminées	VENTURE L	fluazifop-P-butyl (1)	12 h	30 j	1,2 à 2,0 L/ha	Appliquer sur des graminées en croissance active, voir l'étiquette. Appliquer dans 50 à 200 litres d'eau par hectare. Un intervalle de 2 heures sans pluie est requis après l'application du traitement. Faire un seul traitement par année.
Feuilles larges et graminées	DEVRIKOL 50 DF	napropamide (15)	12 h	s. o.	9,0 kg/ha	Appliquer immédiatement après la plantation et en prélevée des mauvaises herbes. Prévoir une irrigation, s'il ne pleut pas dans les 7 à 10 jours suivant l'application. Appliquer dans 200 à 900 litres d'eau par hectare. Faire une seule application par saison. Appliquer sur des sols contenant moins de 10 % de matière organique. Ne pas appliquer sur un sol gelé. Appliquer à l'automne jusqu'au début du printemps avant la levée des mauvaises herbes.
ANNÉE DE PLANTATION (ÉTÉ)						
Feuilles larges	2,4-D amine 600	2,4-D (4)	12 h / 6 j	s. o.	0,90 L/ha	Ne pas appliquer lorsque les framboisiers sont en floraison. Appliquer en jets dirigés sur les mauvaises herbes, en évitant d'arroser le feuillage des nouvelles tiges. Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Ne pas appliquer sur les nouvelles pousses. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Il est aussi possible d'appliquer une dose plus élevée pour élargir le spectre de mauvaises herbes supprimées lors d'un traitement localisé.
Feuilles larges	2,4-D AMINE 500 (NuFarm)	2,4-D (4)	12 h	s. o.	1,0 L/ha	
Feuilles larges	GF-3335	2,4-D (4)	12 / 24 h	s. o.	1,1 L/ha	
Feuilles larges	AIM EC	carfentrazone-éthyle (14)	12 h	s. o.	37 à 117 mL/ha	Appliquer dans les entre-rangs à l'aide de cônes protecteurs. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Un intervalle de 6 à 8 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Faire une seule application par saison. Éviter tout contact avec la culture.

TRAITEMENTS HERBICIDES

Mauvaises herbes	Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Remarques
ANNÉE DE PLANTATION (AUTOMNE)						
Feuilles larges	AIM EC	carfentrazone-éthyle (14)	12 h	s. o.	37 à 117 mL/ha	Appliquer dans les entre-rangs à l'aide de cônes protecteurs. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Un intervalle de 6 à 8 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Faire une seule application par saison. Éviter tout contact avec la culture.
Feuilles larges et graminées	DEVRIKOL 50 DF	napropamide (15)	12 h	s. o.	9,0 kg/ha	Appliquer immédiatement après la plantation et en prélevée des mauvaises herbes. Prévoir une irrigation, s'il ne pleut pas dans les 7 à 10 jours suivant l'application. Appliquer dans 200 à 900 litres d'eau par hectare. Faire une seule application par saison. Appliquer sur des sols contenant moins de 10 % de matière organique. Ne pas appliquer sur un sol gelé. Appliquer à l'automne jusqu'au début du printemps avant la levée des mauvaises herbes.
Feuilles larges	2,4-D amine 600	2,4-D (4)	12 h / 6 j	s. o.	0,90 L/ha	Ne pas appliquer lorsque les framboisiers sont en floraison. Appliquer en jets dirigés sur les mauvaises herbes, en évitant d'arroser le feuillage des nouvelles tiges. Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Ne pas appliquer sur les nouvelles pousses. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Il est aussi possible d'appliquer une dose plus élevée pour élargir le spectre de mauvaises herbes supprimées lors d'un traitement localisé.
Feuilles larges	2,4-D AMINE 500 (NuFarm)	2,4-D (4)	12 h	s. o.	1,0 L/ha	
Feuilles larges	GF-3335	2,4-D (4)	12 / 24 h	s. o.	1,1 L/ha	
Graminées	VENTURE L	fluazifop-P-butyl (1)	12 h	30 j	1,2 à 2,0 L/ha	Appliquer sur des graminées en croissance active, voir l'étiquette. Appliquer dans 50 à 200 litres d'eau par hectare. Un intervalle de 2 heures sans pluie est requis après l'application du traitement. Faire un seul traitement par année.
ANNÉE DE RÉCOLTE (PRINTEMPS)						
Feuilles larges et graminées	IGNITE 15 SN	glufosinate d'ammonium (10)	12 h	s. o.	6,67 L/ha	Appliquer lorsque les tiges ont 10 à 20 cm de haut. Un intervalle de 4 heures sans pluie est requis après l'application du traitement. Appliquer dans un minimum de 330 litres d'eau par hectare. Éviter que le produit n'entre en contact avec les pousses désirées.
Feuilles larges et graminées	IGNITE SN	glufosinate d'ammonium (10)	12 h	s. o.	6,67 L/ha	

TRAITEMENTS HERBICIDES

Mauvaises herbes	Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Remarques
ANNÉE DE RÉCOLTE (PRINTEMPS) (suite)						
Feuilles larges et graminées	DEVRIKOL 50 DF	napropamide (15)	12 h	s. o.	9,0 kg/ha	Appliquer tôt au printemps et en prélevée des mauvaises herbes. Prévoir une irrigation s'il ne pleut pas dans les 14 jours suivant l'application. Appliquer dans 200 à 900 litres d'eau par hectare. Appliquer sur des sols contenant moins de 10 % de matière organique. Faire une seule application par saison. Ne pas appliquer sur un sol gelé.
Feuilles larges et graminées	DEVRIKOL 50 DF + SINBAR	napropamide + terbacil (15/5)	12 h	70 j	(DEVRIKOL 4,0 kg/ha) + (SINBAR	Appliquer sur des framboisiers établis depuis au moins 1 an. Appliquer tôt au printemps avant l'apparition des fruits. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare. Appliquer sur un sol contenant entre 8 et 10 % de matière organique. À la suite d'une période sèche (14 jours), une pluie ou une irrigation est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Éviter que ce produit n'entre en contact avec le feuillage des framboisiers. Faire une seule application par saison.
Feuilles larges et graminées	DEVRIKOL 50 DF + SINBAR WDG	napropamide + terbacil (15/5)	12 h	70 j	0,41 à 0,84 kg/ha)	
Feuilles larges et graminées	PRISM SG	rimsulfuron (2)	12 h	21 j	60 g/ha	Une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Appliquer dans 140 à 190 litres d'eau par hectare. L'ajout d'un adjuvant est recommandé, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Appliquer après la levée des mauvaises herbes, attendre 7 à 10 jours avant de travailler le sol. Appliquer le traitement en jets dirigés sur les mauvaises herbes. Éviter tout contact du produit avec la culture. Un intervalle de 2 à 4 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Ne pas excéder 60 g/ha de produit sur une base d'application en pleine surface par saison. Appliquer seulement si température se maintiendra entre 5 °C et 28 °C dans les 24 heures précédant et suivant l'application. Ce traitement peut être appliqué en pleine surface ou en bandes. Pour une application en pleine surface, faire une seule application de ce produit par saison dans cette culture. Pour une application en bandes, ne pas faire plus de 2 applications de ce produit par saison dans cette culture. La bande doit couvrir 50 % ou moins de la surface traitée.
Feuilles larges et graminées	AUTHORITY 480	sulfentrazone (14)	12 h	3 j	219 à 292 mL/ha	Appliquer uniquement sur des plants en santé établis depuis au moins 1 an. Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Appliquer le traitement au sol ou en bande dirigée à la base des plants. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction de la texture du sol, du % de matière organique et des mauvaises herbes visées. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare. Si le sol est humide au moment de l'application, une pluie ou une irrigation (1,25 cm) dans les 2 semaines suivant l'application est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Si le sol n'est pas humide, la pluie ou l'irrigation doit être d'au moins 1,8 cm. Utiliser une eau d'irrigation ayant un pH entre 5,0 et 9,0. Appliquer sur un sol contenant entre 1,5 et 6 % de matière organique et ayant un pH inférieur à 7,8. Éviter tout contact du produit avec les feuilles et les fruits de la culture. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée et les cultures pouvant être comprises dans la rotation. Ne pas appliquer de produit à base de sulfentrazone dans un même champ au cours des 2 années suivant le traitement. En cas de sécheresse, l'application subséquente de l'herbicide AUTHORITY 480 doit être retardée d'une année par rapport à l'intervalle minimal indiqué sur l'étiquette. Ne pas appliquer sur le sol gelé.

TRAITEMENTS HERBICIDES

Mauvaises herbes	Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Remarques
ANNÉE DE RÉCOLTE (PRINTEMPS) (suite)						
Feuilles larges et graminées	ALION	Indaziflam (29)	12 h	14 j	375 mL/ha	Une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Appliquer uniquement sur des plants en santé établis depuis au moins 1 an. L'herbicide ALION offre une suppression résiduelle des mauvaises herbes en prélevée. Appliquer sur le sol avant la germination des mauvaises herbes. Ne pas appliquer avant tout type de perturbation du sol. Si l'application doit être effectuée après la perturbation du sol, appliquer uniquement après que le sol se soit redéposé. Appliquer en une pulvérisation dirigée sur le sol, soit sous les tiges dormantes avant le débournement des bourgeons et l'émergence des nouvelles tiges, soit après la taille mais avant la levée de nouvelles tiges. Éviter tout contact avec la culture. Ne pas utiliser sur les sols dont la teneur en gravier est d'au moins 20 % ou dont la teneur en matière organique est inférieure à 1 %. Faire, au maximum, une application par saison. Un excès de débris de cultures ou de mauvaises herbes à la surface du sol au moment de l'application peut empêcher la distribution uniforme de produit sur le sol et ainsi réduire le degré de suppression des mauvaises herbes. NE PAS appliquer à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou dorsal. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues et ne pas irriguer dans les 48 heures suivant l'application.
Feuilles larges et graminées	INDAZIFLAM 200 SC	Indaziflam (29)	12 h	14 j	375 mL/ha	
Feuilles larges et graminées	INDAZIFLAM 500 SC	Indaziflam (29)	12 h	14 j	150 mL/ha	
Feuilles larges	2,4-D amine 600	2,4-D (4)	12 h / 6 j	s. o.	0,90 L/ha	
Feuilles larges	2,4-D AMINE 500 (NuFarm)	2,4-D (4)	12 h	s. o.	1,0 L/ha	Ne pas appliquer lorsque les framboisiers sont en floraison. Appliquer en jets dirigés sur les mauvaises herbes, en évitant d'arroser le feuillage des nouvelles tiges. Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Ne pas appliquer sur les nouvelles pousses. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Il est aussi possible d'appliquer une dose plus élevée pour élargir le spectre de mauvaises herbes supprimées lors d'un traitement localisé.
Feuilles larges	GF-3335	2,4-D (4)	12 / 24 h	s. o.	1,1 L/ha	
Feuilles larges	AIM EC	carfentrazone-éthyle (14)	12 h	15 j	37 à 117 mL/ha	Appliquer dans les entre-rangs à l'aide de cônes protecteurs. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Un intervalle de 6 à 8 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Faire une seule application par saison. Éviter tout contact avec la culture. Consulter l'étiquette pour connaître les détails concernant la suppression des tiges fructifères de l'année.

TRAITEMENTS HERBICIDES

Mauvaises herbes	Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Remarques
ANNÉE DE RÉCOLTE (PRINTEMPS) (suite)						
Feuilles larges	PRINCEP NINE-T	simazine (5)	12 h	s. o.	2,0 à 2,5 kg/ha	Appliquer tôt au printemps à la base des cannes. Noter que les espèces vivaces seront contrôlées au stade plantule seulement. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau par hectare. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application de simazine dans un champ drainé par un système de drains souterrains. Ne pas appliquer sur les jeunes pousses. Faire un maximum d'un traitement par année.
Feuilles larges	SIMAZINE 480	simazine (5)	12 h	s. o.	3,8 à 4,7 L/ha	
Feuilles larges	SIMADIX	simazine (5)	12 h	s. o.	3,6 à 4,5 L/ha	
Graminées	VENTURE L	fluazifop-P-butyl (1)	12 h	30 j	1,2 à 2,0 L/ha	Appliquer sur des graminées en croissance active mais au stade préfloral du framboisier. Appliquer dans 50 à 200 litres d'eau par hectare. Un intervalle de 2 heures sans pluie est requis après l'application du traitement. Faire un seul traitement par année.
Graminées	POAST ULTRA	séthoxydime (1)	12 h	37 j	1,1 L/ha	Appliquer sur des graminées en croissance active, voir l'étiquette. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Un intervalle de 1 heure sans pluie est requis après l'application du traitement. Faire un seul traitement par année. Attendre au moins 4 jours entre l'application de l'herbicide et celle de tout autre produit chimique non recommandé pour le mélange en réservoir. Attendre 14 jours entre ce traitement et une application de SINBAR.
ANNÉE DE RÉCOLTE (AUTOMNE)						
Feuilles larges et graminées	CASORON G-4	dichlobénil (20)	12 h	100 j	110,0 à 175,0 kg/ha	Appliquer à la fin de l'automne. Ne pas utiliser si la température de l'air dépasse 15 °C. Utiliser avec précaution sur les nouvelles variétés. Ne pas travailler le sol après l'application. Ne pas appliquer la dose maximale de ce produit dans un même champ 2 années consécutives.
Feuilles larges et graminées	DEVRIKOL 50 DF	napropamide (15)	12 h	s. o.	9,0 kg/ha	Appliquer à l'automne avant que le sol soit gelé. Prévoir une irrigation s'il ne pleut pas dans les 7 à 10 jours suivant l'application. Appliquer dans 200 à 900 litres d'eau par hectare. Faire une seule application par saison. Appliquer sur des sols contenant moins de 10 % de matière organique.
Feuilles larges et graminées	DEVRIKOL 50 DF + SINBAR	napropamide + terbacil (15/5)	12 h	70 j	(DEVRIKOL 4,0 kg/ha) + (SINBAR 0,41 à 0,84 kg/ha)	Appliquer sur des framboisiers établis depuis au moins 1 an. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare. Appliquer sur un sol contenant entre 8 et 10 % de matière organique. À la suite d'une période sèche (14 jours), une pluie ou une irrigation est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Éviter que ce produit n'entre en contact avec le feuillage des framboisiers. Faire une seule application par saison.
Feuilles larges et graminées	DEVRIKOL 50 DF + SINBAR WDG	napropamide + terbacil (15/5)	12 h	70 j		

TRAITEMENTS HERBICIDES



Mauvaises herbes	Nom commercial	Matière active (groupe)	DS	DAAR	Dose/ha	Remarques
ANNÉE DE RÉCOLTE (AUTOMNE) (suite)						
Feuilles larges	2,4-D AMINE 600	2,4-D (4)	12 h / 6 j	s. o.	0,90 L/ha	
Feuilles larges	2,4-D AMINE 500 (NuFarm)	2,4-D (4)	12 h	s. o.	1,0 L/ha	Ne pas appliquer lorsque les framboisiers sont en floraison. Appliquer en jets dirigés sur les mauvaises herbes, en évitant d'arroser le feuillage des nouvelles tiges. Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Ne pas appliquer sur les nouvelles pousses. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Il est aussi possible d'appliquer une dose plus élevée pour élargir le spectre de mauvaises herbes supprimées lors d'un traitement localisé.
Feuilles larges	GF-3335	2,4-D (4)	12 / 24 h	s. o.	1,1 L/ha	
Feuilles larges	AIM EC	carfentrazone-éthyle (14)	12 h	15 j	37 à 117 mL/ha	Appliquer dans les entre-rangs à l'aide de cônes protecteurs. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Un intervalle de 6 à 8 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Faire une seule application par saison. Éviter tout contact avec la culture.
Feuilles larges et graminées	CHATEAU WDG	flumioxazine (14)	12 h	7 j	420 g/ha	Une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Éviter toute dérive du produit sur la culture. Éviter tout contact du produit avec le feuillage et les tiges vertes. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. Appliquer en traitement généralisé au sol ou en bandes uniformes dirigées à la base des tiges. Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 30 jours. Appliquer sur un sol contenant moins de 5 % de matière organique. L'herbicide doit être appliqué sur un sol humide. En absence d'humidité, fournir un apport d'eau d'au moins ½ cm. Éviter l'application directe ou la dérive sur le feuillage et les tiges vertes. La période idéale pour l'application de cet herbicide est l'automne. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de croissance sur cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation.
Graminées	VENTURE L	fluazifop-P-butyl (1)	12 h	30 j	1,2 à 2,0 L/ha	Appliquer sur des graminées en croissance active. Appliquer dans 50 à 200 litres d'eau par hectare. Application à l'automne (août à octobre). Un intervalle de 2 heures sans pluie est requis après l'application du traitement. Faire un seul traitement par année.
Graminées	POAST ULTRA	séthoxydime (1)	12 h	37 j	1,1 L/ha	Appliquer sur des graminées en croissance active, voir l'étiquette. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Un intervalle de 1 heure sans pluie est requis après l'application du traitement. Faire un seul traitement par année. Attendre au moins 4 jours entre l'application de l'herbicide et celle de tout autre produit chimique non recommandé pour le mélange en réservoir. Attendre 14 jours entre ce traitement et une application de SINBAR.

PÉRIODES D'APPLICATION POSSIBLES POUR LES HERBICIDES HOMOLOGUÉS CHEZ LE FRAMBOISIER

FRAMBOISIER EN ANNÉE D'IMPLANTATION

HERBICIDES	MAI		JUN				JUILLET				AOÛT				SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOV
	PRÉ-I.																		
2,4-D AMINE 600 2,4-D AMINE 500		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
AIM EC		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
DEVRINOL 50 DF	✓	✓	✓														✓	✓	
VENTURE L		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					

Légende

	Pré-implantation
	Post-Implantation

AVERTISSEMENT : Les informations présentées sur ce document sont partielles. Veuillez toujours vous référer aux étiquettes des fabricants : les informations qui s'y retrouvent prévalent dans tous les cas. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des herbicides.

Adapté de : Christian Lacroix, Présentation PPT « Comment tirer le meilleur profit de l'arsenal herbicide disponible pour la production de fraises en rangs nattés » et Stéphanie Tellier « Applications automnales d'herbicides dans les fraisières ».

PÉRIODES D'APPLICATION POSSIBLES POUR LES HERBICIDES HOMOLOGUÉS CHEZ LE FRAMBOISIER

FRAMBOISIER EN ANNÉE DE PRODUCTION

HERBICIDES	AVRIL	MAI								MAI-JUIN	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCTOBRE	NOV				
	DG	DPV	DFPV	BVS	BVR	BVD	F	FM	PR	PR	CF									
2,4-D AMINE 600 2,4-D AMINE 500		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓				
AIM EC		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓				
AUTHORITY 480		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
CASORON G-4																✓	✓			
CHÂTEAU WDG															✓	✓	✓			
DEVRIKOL 50 DF + SINBAR	✓													✓	✓	✓	✓			
DEVRIKOL 50 DF	✓													✓	✓	✓	✓			
IGNITE 15 SN				✓	✓	✓	✓	✓	✓											
VENTURE L		✓	✓	✓	✓								✓	✓	✓	✓				
POAST ULTRA		✓	✓	✓	✓								✓	✓	✓	✓				
PRISM SG		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
SIMAZINE		✓																		
ALION	✓																			
INDAZIFLAM 200 OU 500 SC	✓																			

Légende

DG	Débourrement - gonflement du bourgeon	BVR	Boutons verts regroupés	PR	Postrécolte
DPV	Débourrement - pointe-verte	BVD	Boutons verts dégagés	CH	Chute des feuilles
DFPV	Débourrement - fin pointe-verte	F	Floraison		
BVS	Boutons verts serrés	FM	Fruits mûrs		

AVERTISSEMENT : Les informations présentées sur ce document sont partielles. Veuillez toujours vous référer aux étiquettes des fabricants : les informations qui s'y retrouvent prévalent dans tous les cas. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des herbicides.

Adapté de : Christian Lacroix, Présentation PPT « Comment tirer le meilleur profit de l'arsenal herbicide disponible pour la production de fraises en rangs nattés » et Stéphanie Tellier « Applications automnales d'herbicides dans les fraisières ».

CARACTÉRISTIQUES DES HERBICIDES

Nom commercial	Matière active	Famille chimique	Groupe	Risque santé			Risque environnement					
				IRS	Toxicité aiguë	Effets long term	IRE	Org. aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistence	Mobilité
FINALSAN PRO FIREWORXX	savon à l'ammonium d'acide gras			5	2	0	116	1	-	0	F	F
ROUNDUP FASTFORWARD PRESEMIS	glufosinate d'ammonium / glyphosate			55	1	2	10	2	0	0	F	F
glyphosate (sels d'amine) 360	glyphosate (sels d'amine)	Dérivé de glycine	9	29	1	0	9	2	0	0	F	F
glyphosate (sel de potassium) 540	glyphosate (sel de potassium)	Dérivé de glycine	9	38	2	0	53	1	0	0	F	F
glyphosate (sels d'amine) 480	glyphosate (sels d'amine)	Dérivé de glycine	9	29	1	0	9	2	0	0	F	F
glyphosate (sel de triméthylsulfonium) 480	glyphosate (sel de triméthylsulfonium)	Dérivé de glycine	9	118	3	0	56	2	1	0	F	F
glyphosate (sel d'ammonium) 65	glyphosate (sel d'ammonium)	Dérivé de glycine	9	15	1	0	42	0	0	0	M	F
glyphosate (sel d'ammonium) 86,5	glyphosate (sel d'ammonium)	Dérivé de glycine	9	15	1	0	68	0	2	0	M	F
TOUCHDOWN IQ	glyphosate (sel d'ammonium)	Dérivé de glycine	9	29	1	0	68	2	1	0	F	F
MAD DOG PLUS	glyphosate	Dérivé de glycine	9	29	1	0	9	2	0	0	F	F
IGNITE 15 SN	glufosinate d'ammonium	Acide phosphinique	10	54	1	2	1	0	0	0	F	F
IGNITE SN	glufosinate d'ammonium	Acide phosphinique	10	54	1	2	1	0	0	0	F	F
DEVRIKOL 50 DF	napropamide	Acétamides	15	24	2	0	240	2	0	0	E	E
CASORON G-4	dichlobénil	Nitrile	20	132	1	3	361	3	2	2	E	E
DEVRIKOL 50 DF + SINBAR WDG	napropamide + terbacil	Acétamides/Uracile	15 et 5	49	2	2	225	2	0	0	E	E
DEVRIKOL 50 DF + SINBAR	napropamide + terbacil	Acétamides/Uracile	15 A19 et 5	75	2	2	225	2	0	0	E	E

CARACTÉRISTIQUES DES HERBICIDES

Nom commercial	Matière active	Famille chimique	Groupe		Risque santé			Risque environnement					
					IRS	Toxicité aiguë	Effets long term	IRE	Org. aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistence	Mobilité
2,4-D amine 500	2,4-D (sel de diméthylamine)	Phénoxy	4		216	3	3	6	0	0	0	F	M
2,4-D amine 600	2,4-D (sel de diméthylamine)	Phénoxy	4		216	3	3	6	0	0	0	F	M
GF-3335	2,4-D (sel de choline)	Phénoxy	4		198	3	3	6	0	0	0	F	M
AIM EC	carfentrazone-éthyle	Éthers de diphényle	14		6	1	0	4	2	0	0	F	F
CHÂTEAU WDG	flumioxazine	Dicarboximide	14		19	1	2	36	3	0	0	M	M
AUTHORITY 480	sulfentrazone	Triazolinone	14		-	-	-	74	2	0	0	E	E
PRINCEP NINE-T	simazine	Triazines	5		203	1	4	121	2	0	0	E	E
SIMAZINE 480	simazine	Triazines	5		406	1	4	121	2	0	0	E	E
SIMADIX	simazine	Triazines	5		406	1	4	121	2	0	0	E	E
PRISM	rimsulfuron	Sulfonyleurée	2		5	2	0	20	2	0	0	F	E
VENTURE L	fluazifop-P-butyl	Aryloxyphénoxy propionate	1		63	2	2	9	0	0	0	F	F
INDAZIFLAM 200 OU 500 SC	indaziflam	Triazine	29		-	1	0	-	3	0	0	F	F
ALION	indaziflam	Triazine	29		-	1	0	-	3	0	0	F	F
POAST ULTRA	séthoxydime	Cyclohexanedione	1		13	0	2	1	0	0	0	F	F

EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS HERBICIDES SUR LES MAUVAISES HERBES

CASORON G-4 (dichlobénil)	DEVIRINOL 50 DF (napropamide)	2,4 D amine 600 / 2,4 D AMINE 500(NuFarm) (2,4 D)	POAST ULTRA (séthoxydine)	PRINCEP NINE-T / SIMAZINE 480 / SIMADEX (simazine)	VENTURE L (fluzafop-P-butyl)	IGNITE 15 SN / IGNITE SN (glufosinate d'ammonium)	AIM EC (carfentrazone-éthyle)	Préparations diverses (glyphosate)	SINBAR (terbacil)	PRISM (rimsulfuron)	FINALSAN PRO; FIREWORXX (savon à l'ammonium d'acide gras)	CHÂTEAU (flumioxazine)	AUTHORITY 480 (sulfentrazone)	ALION (Indaziflam)	INDAZIFLAM 200 ET 500 SC (Indaziflam)
------------------------------	----------------------------------	---	------------------------------	--	---------------------------------	--	----------------------------------	---------------------------------------	----------------------	------------------------	--	---------------------------	----------------------------------	-----------------------	---

FEUILLES LARGES ET GRAMINÉES

	✓	8	✓	8	7	0	9	1		9	8	9	7	9	✓	✓	✓	✓	✓
Amarantes sp.	✓	8	✓	8	7	0	9	1		9	8	9	7	9	✓	✓	✓	✓	✓
Amarante à racine rouge			✓		✓									✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bourse-à-pasteur	✓				✓														
Chénopode blanc	✓	8	✓	8	8	0	✓	9*	1	9	8	9	8	✓	7	✓	✓	✓	✓
Herbe à poux		4	P	7	✓	8	0	✓	8*	9		9	7	3		✓			
Laiteron à potager			✓		✓												✓	✓	
Laitue scariote			✓		✓												✓	✓	
Lampourde glouteron					✓														
Matricaire odorante			✓		✓												✓	✓	
Mauve parviflore			JP	5															
Morelle sp.						0										✓			
Moutardes sp.	✓	3		5	✓	9	0		9	1	8	8	9	8	9	✓			✓
Oxalides sp.																✓			
Pensée sauvage																			
Pourpier potager	✓		✓		✓		✓									✓			
Radis sauvage					✓														
Renouées sp.	✓				✓		✓												
Renouée des oiseaux	✓		✓																
Renouée liseron	✓				PA	0	✓									✓			
Séneçons sp.	✓		✓		✓														
Séneçon vulgaire				8	✓	2	0				8	8	5		✓		✓	✓	✓
Soude roulante					✓														
Stellaire moyenne	✓	8	✓	7	✓	2	0		8	1	9	9	8		✓				
Tabouret des champs					✓														

Toutes les parties aériennes des plantes herbacées seront détruites.

Toutes les parties aériennes des plantes herbacées seront détruites.

EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS HERBICIDES SUR LES MAUVAISES HERBES

CASORON G-4 (dichlobénil)	DEVRINOL 50 DF (napropamide)	2,4 D amine 600 / 2,4 D AMINE 500(NuFarm) (2,4 D)	POAST ULTRA (séthoxydine)	PRINCEP NINE-T / SIMAZINE 480 / SIMADEX (simazine)	VENTURE L (fluzafop-P-butyl)	IGNITE 15 SN / IGNITE SN (glufosinate d'ammonium)	AIM EC (carfentrazone-éthyle)	Préparations diverses (glyphosate)	SINBAR (terbacil)	PRISM (rimsulfuron)	FINAL SAN PRO, FIREWORXX (savon à l'ammonium d'acide gras)	CHÂ TEAU (flumioxazine)	AUTHORITY 480 (sulfentrazone)	ALION (Indaziflam)	INDAZIFLAM 200 ET 500 SC (Indaziflam)
------------------------------	---------------------------------	---	------------------------------	--	---------------------------------	--	----------------------------------	---------------------------------------	----------------------	------------------------	--	----------------------------	----------------------------------	-----------------------	--

BISANNUELLES

Barbarée vulgaire		PA	PA													
Chardon vulgaire			PA													
Matricaire inodore																

GRAMINÉES ANNUELLES

Brome sp.																	
Céréales spontanées			8	0	✓	9			✓	9							
Digitaires sp.	✓	6	9	0	✓	8	✓	8	✓	9	9						
Échinochloa pied-de-coq		7	✓	8	0	✓	8	✓	8	✓	9						
Éragrostide fétide																	
Folle avoine			✓			✓		✓		✓							
Panic capillaire		7		0	✓	9		8	✓	9	9						
Panic d'automne		6	✓	8	0	✓	9	6	✓	9	9						
Panic millet						✓				✓							
Pâturin annuel	✓		✓														
Sétaires sp.	✓	6	✓	8	0		8	8			9						
Sétaire géante																	
Sétaire glauque						✓				✓							
Sétaire verte						✓				✓							

Toutes les parties aériennes des plantes herbacées seront détruites.

Parties aériennes (plantes herbacées) détruites.

EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS HERBICIDES SUR LES MAUVAISES HERBES

CASORON G-4 (dichlobénil)	DEVIRINOL 50 DF (napropamide)	2,4 D amine 600 / 2,4 D AMINE 500(NuFarm) (2,4 D)	POAST ULTRA (séthoxydine)	PRINCEP NINE-T / SIMAZINE 480 / SIMADEX (simazine)	VENTURE L (fluzifop-P-butyl)	IGNITE 15 SN / IGNITE SN (glufosinate d'ammonium)	AIM EC (carfentrazone-éthyle)	Préparations diverses (glyphosate)	SINBAR (terbacil)	PRISM (rimsulfuron)	FINALSAN PRO; FIREWORXX (savon à l'ammonium d'acide gras)	CHÂTEAU WDG (flumioxazine)	AUTHORITY 480 (sulfentrazone)	ALION (Indaziflam)	INDAZIFLAM 200 ET 500 SC (Indaziflam)
------------------------------	----------------------------------	---	------------------------------	--	---------------------------------	--	----------------------------------	---------------------------------------	----------------------	------------------------	--	-------------------------------	----------------------------------	-----------------------	---

VIVACES

Brome sp.				0	-											
Céraiste vulgaire	7		PA 2	0												
Chardon des champs	✓ 7	5	PA 8	0		5										
Chiendent	✓ 7	5	0	✓ 6		6	✓ 7									
Euphorbe érule	✓		PA													
Ivraie des champs																
Laiteron des champs	✓ 7	5	PA 6	0		5	0									
Liseron des champs	7	8	PA	0		2	0						✓	✓		
Liseron des haies		8	PA	0					✓							
Luzerne																
Marguerite blanche		-	2	0					-							
Muhlenbergie feuillée							✓									
Orge queue d'écureuil			PA	PA									✓	✓		
Pâturins sp.																
Petite oseille	✓		✓ 8	0					8							
Pissenlit	✓ 7	5	PA 8	0		5	0		8/9		✓					
Prunelle vulgaire			✓													
Renoncules sp.			PA													
Souchet comestible	✓ 7	5	0	0		5	0		5	✓						
Trèfle alsike																
Vesce jargeau	✓ 7	1	5	0		0	0		5							

Toutes les parties aériennes des plantes herbacées seront détruites.

Sources : Étiquettes des pesticides et Guide de lutte contre les mauvaises herbes (MAAARO)

* = il est possible que certains biotypes de ces mauvaises herbes ne soient pas supprimés.